

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, **Jacqueline BELHOMME**.

Etaient Présents (34 puis 35)

Mme Jacqueline Belhomme – Mme Sonia Figuères – M Rodéric Aarsse
Mme Corinne Parmentier – M. Dominique Cardot – Mme Vanessa Ghiati
M. Antonio Oliveira – Mme Bénédicte Ibos – M. Saliou BA – Mme Jocelyne Boyaval
Mme Dominique Trichet-Allaire – M. Michel Aouad – Mme Virginie Aprikian
M. Farid Hemidi – Mme Catherine Morice – Mme Fatiha Alaudat – Mme Carole Sourigues
M. Michaël Goldberg – M. Pascal Brice – M. Loïc Courteille – M. Thomas François
M. Grégory Gutierrez – Mme Julie Muret – M. Nicolas Garcia – M. Hugo Poupard
Mme Fatou Sylla (**arrivée à 20h04**) – M. Gilles Bresset – M. Roger Pronesti
Mme Emmanuelle Jannès – M. Olivier Rajzman – Mme Nadia Hammache
Mme Héla Bel Hadj Youssef – M. Anthony Toueilles
M. Stéphane Tauthui (**départ à 21h30**) – M. Martin Vernant.

Avaient donné mandat : (4 puis 3)

Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba ;
M. Jean-Michel Poullé à Mme Jacqueline Belhomme ;
M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot ;
Mme Fatou Sylla à Mme Sonia Figuères vote à partir de la délibération DEL2024_123

Absents excusés

Mme Charlotte Rault
M. Stéphane Tauthui à partir de 21h30, ne vote pas pour la délibération DEL2024_126

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Morice en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

L'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2024 est reportée au conseil municipal du 18 décembre 2024.

Mme la Maire souhaiterait présenter aux membres du conseil municipal Mme Bouzemi, nouvelle Directrice générale des Services techniques. Elle est arrivée le 1^{er} septembre et est déjà à l'œuvre activement. Mme la Maire tient à s'excuser auprès d'elle et auprès des élus car elle avait oublié de la présenter lors du dernier conseil municipal. L'erreur étant réparée elle souhaite la bienvenue à Mme Bouzemi de la part du conseil et la remercie pour son engagement dans la commune.

Mme la Maire propose de nommer Mme Catherine Morice comme secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

Elle cède la parole à Mme Sonia Figuères pour une information au conseil municipal.

Mme Figuères indique que, conformément à l'article L.2123-35 du code général des collectivités territoriales, il lui revient d'informer les membres du conseil municipal qu'elle a reçu de Mme la Maire une demande de protection fonctionnelle qu'elle a transmise aux représentants de l'État et dont les élus ont été informés par courriel. Cette protection est effective depuis le 20 novembre 2024. Elle fait suite à la publication d'un contenu sur les réseaux sociaux Facebook et X le 5 novembre 2024 lui attribuant une islamophobie décomplexée. Le code susmentionné prévoit qu'il s'agit là d'une information n'appelant pas de prise de parole supplémentaire.

Mme la Maire remercie Mme Figuères et passe à l'approbation du PV.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2024

Mme la Maire suppose que tout le monde a lu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mai 2024. Elle rappelle que le PV de la séance de juillet avait été voté lors du dernier conseil municipal mais celui du 29 mai a été oublié. Ils réparent donc aujourd'hui cette erreur. Ce PV appelle-t-il des remarques ?

M. Vernant pense qu'il doit y avoir une erreur en page 25 concernant la délibération : « La convocation de la commission consultative des services publics locaux sur le principe de recours à une délégation de service public ». Il se demande s'il ne manque pas une page car il lui semble qu'il avait deux interventions et non pas une. Par ailleurs, il manque également quelques éléments sur l'intervention de M. Toueilles.

M. Tauthui fait une remarque similaire car Mme Figuères l'a interpellé mais on ne voit pas ce qu'il a dit.

M. Toueilles fait aussi la même remarque.

Mme la Maire répond qu'ils vérifieront ces points et qu'ils rajouteront les éléments manquants car cela n'a pas été vu à la lecture. Ce PV sera soumis au vote à la prochaine séance.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR VOTER SANS DÉBAT

FINANCES LOCALES

DEL2024_122 : Rapport d'activité 2023 de la délégation de service public pour l'exploitation des parkings hôtel de Ville et Plateau de Vanves par la société INDIGO PARK.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 4 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, M. Poullé). Le conseil municipal prend acte du rapport annuel au titre de l'année 2023 du délégataire *INDIGO PARK* pour l'exploitation des parcs de stationnement *Hôtel de Ville et Plateau de Vanves*.

AFFAIRES GÉNÉRALES

DEL2024_124 : Organisation des opérations de recensement de la population pour l'année 2025.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 4 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, M. Poullé). Le conseil municipal charge Madame la Maire de Malakoff de la préparation, de l'organisation et la réalisation du recensement pour l'année 2025. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à nommer les agents recenseurs qui réaliseront l'enquête. Le conseil municipal fixe pour l'année 2025 la rémunération des agents chargés du recensement de la population comme suit :

- 52€ net pour chacune des séances de formation ;
- 52€ net pour le relevé d'immeubles et l'information des habitants ;
- 4,50€ net par logement enquêté ;
- 2,10€ net par adresse enquêtée ;
- 78€ net si le taux de logements enquêtés pendant la première moitié de la période de recensement (soit jusqu'au lundi 3 février 2025) est supérieur ou égal à 75 % ;
- 78€ net si le taux de logements enquêtés en fin de collecte est supérieur à 95 % ;
- 78€ net si le taux de réponse par internet est supérieur ou égal à 60 % ;
- 78€ net pour la qualité du travail (tenue carnet de tournée, numérotation des questionnaires, classements des imprimés collectés) ;
- 2,10€ net par logement repris à la suite d'une reprise de secteur d'un autre agent recenseur.

ÉDUCATION

DEL2024_125 : Convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services références sur le site.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 4 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, M. Poullé). Le conseil municipal approuve la convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site internet de la CAF « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services de références matière d'accueil des jeunes enfants. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte administratif en découlant.

HABITAT

DEL2024_128 : SAIEM Malakoff Habitat – Subvention pour les travaux de remplacement des portes palières des résidences 32 boulevard de Stalingrad et 15/17 allée Tissot.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 4 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, M. Poullé). Le conseil municipal approuve le versement de la subvention de 200 000 € réparties en deux opérations distinctes comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Montant des travaux	Taux de subvention	Montant plafond de la subvention
32 boulevard de Stalingrad	177 000 €	58,31%	103 207 €
15/17 allée Tissot	166 000 €		96 793 €
Total	343 000 €		200 000 €

Le conseil municipal précise que la ville versera les subventions sur présentation des factures acquittées et dans la limite des montants plafonds. Le conseil municipal précise que si le montant des travaux s'avérait inférieur, le montant de la subvention serait recalculé en fonction du taux de subvention de 58,31 % de la dépense subventionnable et ce pour chacune des deux opérations indépendamment les unes des autres. Le conseil municipal autorise Madame la Maire a signé tout document utile au versement de la subvention dans la limite des dispositions de la présente délibération. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de

l'exercice concerné.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2024_129 : Convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du CIG de la petite couronne d'Ile-de-France et aux modalités de remboursement de ces frais.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 4 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, M. Poullé). Le conseil municipal approuve les termes de la convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du CIG de la petite couronne et aux modalités de remboursement de ces frais. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention. Le conseil municipal décide d'imputer la dépense sur les comptes budgétaires 641/645.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DEL2024_131: Financement du projet de géothermie - Garantie du prêt souscrit par la SPL GéoMalak auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 4 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, M. Poullé). Le conseil municipal accorde une garantie d'emprunt sous la forme d'un cautionnement personnel et solidaire au bénéfice de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France (ainsi que ses successeurs et cessionnaires) à hauteur de 50% de toutes sommes dues par la SPL GéoMalak, en sa qualité d'emprunteur, à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France, en qualité de prêteur, au titre du prêt long terme d'un montant maximum en principal de 16 150 000 euros (le "Prêt"), majoré des intérêts, des commissions, d'une indemnité actuarielle, des frais, taxes et accessoires et, s'il y a lieu, des intérêts de retard.

Le Prêt est destiné à financer partiellement le réseau de géothermie de la SPL GéoMalak.

Le conseil municipal précise que les caractéristiques financières du Prêt à consentir par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France à la SPL GéoMalak, garanti par la garantie d'emprunt sous la forme d'un cautionnement personnel et solidaire de la ville de Malakoff sont les suivantes :

Prêteur	Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France.
Montant du Prêt	16 150 000 euros en principal.
Montant à garantir	50% du Montant du Prêt, majoré des intérêts, des commissions, d'une indemnité actuarielle, des frais, taxes et accessoires et, s'il y a lieu, des intérêts de retard.
Période de disponibilité	3 ans
Durée	25 ans, à compter du terme de la Période de Disponibilité.
Remboursement	Remboursement trimestriel à compter de la fin de la Période de disponibilité, sur la base d'échéances constantes.
Modalités des tirages	Le montant minimum pour chacun des tirages doit être de 400 000 euros, à l'exception du dernier tirage qui pourra être d'un montant inférieur. Le nombre de tirages ne devra pas excéder 1 par mois Notification préalable à tout tirage : 5 jours ouvrés minimum.

Conditions préalables (ou concomitantes) aux tirages	L'utilisation du Prêt se fera sous réserve de la levée de conditions préalables (ou concomitantes), qui comprendront notamment les conditions suivantes : - mobilisation du crédit-relais subventions souscrit auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France à hauteur d'un montant en principal de 14 100 000 euros ; - réception d'un avis de Tirage accompagné des factures justificatives ; - réception par le prêteur des attestations d'assurances souscrites et requises conformément au contrat de délégation de service public ; - absence d'insuffisance de ressources de financement pour faire face aux coûts du projet ; - signature et entrée en vigueur des garanties ; - exactitude des déclarations et des engagements de l'emprunteur ; - Absence de survenance de Cas d'Exigibilité ou de cas de remboursement anticipé obligatoire ; - réception par le prêteur d'une attestation de l'Emprunteur confirmant notamment le respect des délais et du budget.
--	---

Taux d'intérêt	Le taux d'intérêt applicable pour chaque période d'intérêt est le taux annuel exprimé en pourcentage résultant de la somme de : (a) La Marge (b) Du taux SWAP applicable à la date de fixation intervenant à la date de signature du contrat de crédit ; si le taux SWAP est négatif, il sera considéré comme égal à zéro.
Marge	La Marge est de 1,61% par an, cotation valable jusqu'au 15/12/2024.
Commission de Non-Utilisation	La commission de non-utilisation est égale à 0,20 % du montant correspondant à la différence entre, d'une part, le montant maximum initial autorisé du Prêt et, d'autre part, le montant des fonds mis à disposition au cours de la phase de mise à disposition des fonds. Elle est calculée sur la base du nombre exact de jours écoulés pendant la période considérée et d'une année de 360 jours.
Période d'Intérêt	Pendant la période de disponibilité : La période d'intérêt est de 3 mois A compter de la date de consolidation : La période d'intérêt correspond à un trimestre civil
Calcul des intérêts	Les intérêts sont calculés sur la base du nombre exact de

		jours de la période d'intérêts considérée, rapporté à une année de 360 jours
Paiement des intérêts		Les intérêts courus sont payables le dernier jour de chaque période d'intérêt.
Remboursement Volontaire	Anticipé	En l'absence de Cas d'Exigibilité en cours l'Emprunteur a la faculté de rembourser le Prêt totalement ou partiellement par anticipation à chaque date d'échéance, moyennant une demande notifiée au Prêteur par courriel, ou courrier postal simple (confirmé par courriel le jour de l'envoi) adressé au Prêteur au plus tard au plus tard à 10h00 (heure de Paris), le 20ème jour ouvré précédant la date de l'échéance choisie et confirmée par courrier à l'adresse du Prêteur, Tout remboursement anticipé volontaire devra s'accompagner du paiement par l'Emprunteur des intérêts courus et non échus, échus et non payés, intérêts de retard, de l'Indemnité Actuarielle, commissions, indemnités, frais, coûts de réemploi et accessoires, ainsi que de toute autre somme de quelque nature que ce soit due par l'Emprunteur au titre du Contrat et des autres documents de financement. Tout remboursement anticipé a un caractère définitif et ne pourra donner lieu à de nouvelles utilisations

Remboursement obligatoire du Prêt	anticipé	L'emprunteur remboursera par anticipation tout ou partie des avances en cours du Prêt et/ou annulera tout engagement disponible du Prêt, étant précisé que toute annulation ou tout remboursement anticipé obligatoire (ou automatique) devra s'accompagner du paiement par l'Emprunteur des intérêts courus et non échus, échus et non payés, intérêts de retard, de l'Indemnité Actuarielle, commissions, indemnités, frais, coûts de réemploi et accessoires, ainsi que de toute autre somme de quelque nature que ce soit due par l'Emprunteur au titre du Contrat et des autres documents de financement. Tout remboursement anticipé a un caractère définitif et ne pourra donner lieu à de nouvelles utilisations.
Frais de dossier		40 375,00 € en une seule fois à la Date de Signature
Commission de gestion		12 500 euros/an H.T payable pour la première fois à la Date de Signature et à chaque date anniversaire, jusqu'à la fin de la Période de Disponibilité Puis 10 000 euros/an H.T par an payable à partir de la Date du Point de départ de l'Amortissement.

Garanties	Désigne : - Acte de cession de créances professionnelles dues à l’Emprunteur au titre ; - o des Contrats Travaux ; - o de Contrat d’Exploitation ; - o du Contrat de Délégation. - Nantissement de compte bancaire de 1er rang du Compte d’Exploitation - Délégation / nantissement / acte de cession de créances professionnelles des polices d’assurances (hors RC). - Acte de cession de créances professionnelles dues à l’Emprunteur au titre des créances détenues par l’Emprunteur à l’encontre des abonnés au titre des polices d’abonnement. - Cautionnement de la commune de Malakoff à hauteur de 50% du montant du Contrat de Prêt majoré des intérêts, frais et accessoires, l’indemnité Actuarielle, des indemnités de résiliations et s’il y a lieu des intérêts de retard.
-----------	--

La garantie de la ville de Malakoff est apportée sous la forme d'un cautionnement, régi par les dispositions des articles 2288 et suivants du Code civil, et aux autres conditions suivantes :

- la garantie est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt, tel qu'il pourra être modifié par avenant, en ce compris tout éventuel allongement de délai dudit Contrat de Prêt à la suite de la signature d'un avenant au Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci ;
- la garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPL GéoMalak, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité, dans la limite du montant à garantir visé à l'article ci-avant ;
- sur notification de tout montant impayé et constaté par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France, la ville de Malakoff, en qualité de caution, s'engage à payer, dans les plus brefs délais, toutes sommes dues par l'Emprunteur au titre du Contrat de Prêt, tel que modifié le cas échéant par avenant, en principal, intérêts, commissions, indemnité actuarielle, frais, taxes et accessoires et, s'il y a lieu, des intérêts de retard, en renonçant au bénéfice de discussion et de division en application des dispositions du Code civil, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges liées au cautionnement. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à délivrer le cautionnement solidaire selon les termes de la présente délibération et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL2024_ 132 : Financement du projet de géothermie - Garantie du prêt souscrit par la SPL GéoMalak auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 4 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, M. Poullé). Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 16 150 000 euros souscrit par la société publique locale GEOMALAK, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 8 075 000 euros (*huit millions soixante-quinze mille euros*) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ce Prêt constitué d'une Ligne du Prêt est destiné à financer une opération de création d'un réseau de chaleur urbain alimenté par géothermie profonde, située à Malakoff. Le conseil municipal précise que les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Montant :	Prêt Relance Verte 16 150 000 euros
Durée totale : - Durée de la phase de préfinancement : - Durée de la phase d'amortissement :	de 3 à 36 mois 27 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,4 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : <i>l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts.</i>

Le conseil municipal précise que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période. Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

VIE DE QUARTIER

DEL2024_133 : Règlement des jardins familiaux.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 4 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, M. Poullé). Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des jardins familiaux de la Commune de Malakoff, joint en annexe à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous actes y afférents.

Mme la Maire, en l'absence de remarques, soumet ces délibérations aux voix.

DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE

FINANCES LOCALES

DEL2024_123 : Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

Rapporteur : M. Oliveira

Mme la Maire donne lecture de son intervention :

« Je rappelle que nous débattons chaque année des orientations budgétaires avant le vote du budget qui aura lieu en décembre. Avant de céder la parole à Antonio Oliveira, adjoint aux Finances, pour sa présentation et le débat qui suivra, je souhaite au préalable remercier l'ensemble des directions dont la direction générale pour la qualité du document qui nous est présenté. Je veux souligner l'effort constant poursuivi tout au long de cette mandature pour mettre à la disposition des élus des documents clairs, précis et détaillés leur permettant ensuite d'avoir un débat utile pour la ville, pour ses habitants et ses habitantes. Certains d'entre nous qui siègent dans des instances par ailleurs et dans d'autres collectivités à différentes strates, que ce soit la Région, le Territoire ou même le Département le savent, je peux vous assurer que cet effort de transparence n'est pas partagé à ce point dans d'autres instances. Il faut le dire car tout le monde constate à chaque fois que les documents s'améliorent et c'est vraiment un souci de transparence que nous avons.

Je remercie aussi le COPIL Finances que nous avons créé au moment de la crise suscitée par l'explosion du coût des fluides et qui accompagne la majorité sur l'ensemble de la construction budgétaire depuis plusieurs années maintenant. Ce COPIL est une représentation de notre majorité et travaille toute l'année sur les aspects budgétaires. Il a déjà démontré sa pertinence et je remercie toutes celles et tous ceux qui en font partie pour leur investissement parce que cela prend du temps.

Au-delà des priorités politiques qui fixent ce rapport, j'invite l'ensemble des élus de notre conseil à prendre toute la mesure des menaces que le projet de PLF 2025 fait peser sur les collectivités locales et, surtout, sur leur libre administration, sur leur capacité à construire du service public utile aux habitantes et aux habitants et à défendre la démocratie dont vous êtes les représentantes et les représentants. Car une fois encore le gouvernement, comme d'autres avant lui, c'est vrai, veut encadrer les recettes des collectivités locales, ce qui se traduit par une mise sous tutelle déguisée de ces dernières. Il ponctionne les recettes – on commence à être un peu habitués – mais il le fait sans discussion et dans un contexte d'instabilité politique sans précédent dans la V^e République, et c'est le Président Macron qui a lui-même décidé cette instabilité politique. L'État tente de restaurer son budget en comblant son déficit avec l'argent des autres, c'est-à-dire le nôtre. Rappelons que la dette de l'État est de 3 200 milliards contre 208 pour les collectivités locales toutes strates confondues, cela représente 19 % de la dette publique alors que nous pesons pour 70 % d'investissement dans ce pays.

Alors, oui, il y a des problèmes de recettes, c'est indéniable – je n'ai pas dit de dettes mais de recettes, pour les dettes, c'est un autre débat qu'il faudrait avoir au niveau européen – mais est-ce pour autant juste de faire les poches des collectivités locales ? Quand une Ville investit pour l'intérêt général, pour les besoins des habitants, elle le fait évidemment en toute conscience et en toute responsabilité. Elle investit pour l'intérêt général, c'est-à-dire les écoles, les crèches, les centres de santé, les maisons de quartier, les infrastructures sportives, culturelles, et bien évidemment d'autres choses. Bien souvent, y compris dans nos instances, y compris certains élus de notre conseil municipal, on nous dit qu'il n'y en a jamais assez, que l'on pourrait faire encore plus, qu'il faudrait faire toujours plus alors que nous faisons vraiment avec ce que nous avons et au mieux que nous pouvons. Quand une Ville fonctionne, c'est-à-dire quand elle paie ses fonctionnaires pour faire fonctionner ses services publics – et à Malakoff on sait qu'ils sont nombreux et de qualité –, c'est aussi pour l'intérêt général, et on le fait avec des budgets de plus en plus contraints d'année en année mais toujours à l'équilibre ; c'est la loi qui nous l'impose. Le Congrès des Maires qui vient de s'achever a vu se succéder aux différentes tribunes et aux ateliers des quantités d'élus venus de toute la France, des petites villes, des grandes villes, des villages, des villes moyennes, des métropoles, de la campagne, et toutes et tous ont dit leur ras-le-bol d'être considérés comme des dépensiers

inconséquents qui dilapideraient l'argent public sans mesure.

C'est la raison pour laquelle, après avoir pris acte du débat d'orientations budgétaires qu'Antonio Oliveira va vous présenter, il vous proposera également un vœu que nous porterons devant la population car les habitantes et les habitants sont en droit de savoir qu'ils seront les premiers impactés si nos services publics sont touchés, et nous avons le devoir de ne pas laisser faire.

Je vous remercie et laisse la parole à M. Oliveira. »

M. Oliveira donne lecture de sa présentation :

« Il me revient comme chaque année de vous présenter le rapport d'orientations budgétaires. Je ne désespère pas d'ici la fin de la mandature de vous présenter un rapport d'orientations budgétaires qui s'inscrive dans un contexte économique national et international serein et apaisé. Ce ne sera évidemment pas le cas cette année encore.

Pour cette raison qui s'ajoute à bien d'autres encore, je veux en premier lieu remercier de leurs efforts nos services, tout particulièrement la direction générale et la direction des finances qui ont réalisé ces documents dans des conditions un peu difficiles. Je me suis chargé de synthétiser l'ensemble de ces données pour en faire un tout cohérent qui vous est présenté ce soir.

Je tiens enfin à saluer mes collègues membres du COPIL Finances qui se sont réunis à plusieurs reprises depuis le mois de juillet et qui assurent ainsi la transversalité des échanges à l'intérieur de notre majorité et la définition collective d'un intérêt général qui est notre boussole dans la construction budgétaire.

Notre débat se tient alors même que nous sommes confrontés à une incertitude majeure. Les discussions se poursuivent avec le gouvernement pour essayer d'étancher le déficit de l'État sur les ressources des collectivités locales. Cette incertitude, nous y répondons par la participation absolue de la Ville à la mobilisation de l'ensemble des collectivités locales contre les mesures annoncées par le Premier ministre dans son projet de loi de finances 2025 et à laquelle le vœu que nous vous soumettrons à l'issue de ce débat vous permettra toutes et tous de prendre part. Depuis trop longtemps, la politique de l'offre tant vantée par notre Président de la République se résume à une série d'exemptions fiscales pour les contribuables les plus aisés et d'exonérations de charges pour les grandes entreprises. Je vous propose ici le résumé d'un document intéressant sur ce sujet : 157 milliards d'euros par an d'aides publiques à destination des entreprises, ce qui en fait le premier poste du budget de l'État. Cela représente un tiers du budget de l'État, soit deux fois plus que l'Éducation nationale. C'est la montée en puissance d'un État-providence caché en faveur des entreprises. Le problème est que pour financer ces nouvelles dépenses en faveur du capital, c'est aux ménages, aux collectivités locales et aux services publics de se serrer la ceinture. Nous développerons ce point dans le vœu.

Par conséquent, nous arrivons désormais aux limites de l'exercice. La France fait désormais face à une procédure lancée par la Commission européenne pour déficit excessif et la commission des finances de l'Assemblée nationale enquête en ce moment même sur les conditions d'un dérapage budgétaire qui a été caché à l'ensemble du pays pendant de très nombreux mois, alors même que le Président appelait les électeurs et les électrices à désigner une nouvelle représentation nationale. Ce déficit, il doit, dans l'esprit du gouvernement, être comblé par de nouvelles coupes claires dans les services de l'État, par des sacrifices sur nos retraités qui n'ont pas tous des pensions convenables et par de nouvelles ponctions dans les ressources des collectivités.

Ces ponctions sont à ce jour estimées à près de 2 M€ pour la Ville de Malakoff, sous réserve des débats parlementaires toujours en cours. Ce sont 2 M€ qui s'ajoutent aux 20 M€ qui nous ont été ponctionnés depuis 2018. Voilà la situation à l'heure où nous devons, en responsabilité, construire nos orientations budgétaires pour 2025. 2 M€ de moins pour répondre à une demande toujours plus insistante et légitime de nos concitoyennes et concitoyens, pour plus de solidarité, plus de lien social, plus de services publics qui accompagnent, protègent et anticipent, plus de services publics qui garantissent à chacune et chacun d'entre nous le respect de ses droits et de cette unité.

C'est pour répondre à cette demande et parce que nous ne cédon rien de l'ambition que nous portons ensemble pour notre ville, ses habitantes et ses habitants, que nous avons défini trois axes politiques.

1. Une ville solidaire – c'est l'axe qui selon moi caractérise le mieux Malakoff –, fidèle à ses principes et ses valeurs, qui maintient le cap des politiques sociales, des politiques de santé, d'éducation et de vie des quartiers.
2. Une ville agréable – c'est également caractéristique de Malakoff – dans ses bâtiments communaux, dans son cadre de vie en lien avec le territoire, dans la vie quotidienne grâce aux

agents dédiés à la tranquillité publique et à l'entretien de l'espace public. Une ville qui anticipe les besoins de ses sportives et sportifs via le schéma directeur des équipements sportifs et qui déploie sur le terrain les besoins exprimés lors des Rencontres de la Culture.

3. Une ville au rendez-vous de ses engagements, des engagements que nous avons pris devant les électrices et les électeurs en 2020 et que nous continuerons de pousser le plus loin possible, jusqu'aux derniers jours de la mandature malgré les crises successives que nous avons dû affronter, crise endémique, crise de l'énergie, inflation, crise économique et sociale, parce que les lignes directrices de ce contrat de mandature répondent localement aux défis qui se posent à nous.

Voilà en quelques mots, mes chers collègues, l'esprit et l'ambition de ce rapport d'orientations budgétaires. Tenir, ne rien céder et partir des besoins exprimés par la population pour faire avancer notre ville dans le respect des valeurs qui lui donnent sa singularité.

Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous remercie de l'écoute attentive que vous m'avez faite. »

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientation pour l'exercice budgétaire 2025, selon les formes prévues par la loi pour les budgets suivants :

- Budget de la commune de Malakoff ;
- Budget annexe de location des Parkings.

Mme la Maire remercie M. Oliveira et entame le débat sur ce rapport. M. Vernant a la parole.

M. Vernant remercie Mme la Maire et donne lecture de son intervention :

« Le budget 2025 s'inscrit dans un contexte compliqué pour les collectivités territoriales qui doivent subir, comme évoqué, la saignée imposée par le gouvernement. Après des années de non-indexation des dotations des collectivités locales sur l'inflation, ces 6,5 milliards d'économies risquent fort de fragiliser les services publics locaux. C'est moins d'argent pour le logement alors que le temps d'attente pour un logement dans la Métropole du Grand Paris est de 10 ans, moins d'argent pour les écoles déjà fragilisées par les 4 000 suppressions de postes imposées par le gouvernement, moins d'argent pour la transition énergétique puisque le Fonds Vert, qui vise à soutenir les projets écologiques des collectivités locales, subit une baisse de 1,5 milliard.

Face à cela vous faites le choix de maintenir le calendrier habituel. Ce choix, s'il peut se comprendre par la nécessité de mettre en avant la gravité de la situation financière des communes, me laisse perplexe. Ne risquons-nous pas de devoir voter le mois prochain un petit peu à l'aveugle, est-ce que cela ne risque pas de biaiser le débat budgétaire ? Ne serait-il pas plus sage d'attendre le résultat des débats budgétaires à l'Assemblée nationale ?

Sur les priorités, nous partageons bien sûr votre volonté de renforcer l'action de la Ville pour la transition énergétique. Nous soutenons le projet de transport en porte-à-porte ainsi que celui sur la géothermie à Malakoff, même s'il faut voir comment les choses se mettront en place concrètement.

Concernant les projets de construction à Barbusse, nous continuons à défendre un équilibre entre réponse à la demande de logement et maintien du cadre de vie, notamment en ce qui concerne les espaces verts.

Nous vous interrogeons également à ce sujet une nouvelle fois sur le projet de déménagement des cours de tennis, nous n'avons toujours pas compris quelles étaient les solutions envisagées pour les remplacer.

Nous souhaitons également que les travaux concernant le théâtre municipal se fassent dans la concertation avec les habitants.

Enfin, sur la question du stationnement, comme je l'ai déjà dit, nous sommes opposés au projet de privatisation des verbalisations. Concernant le stationnement payant en général nous continuerons à porter notre proposition pour que les Malakoffiots puissent bénéficier gratuitement d'une carte de stationnement par foyer et par voiture. Nous avons conscience que cela représente un budget et il est vrai que c'est un peu compliqué dans le contexte actuel mais nous pensons que ce serait une mesure intéressante pour soutenir le pouvoir d'achat des habitants qui subissent déjà l'inflation de plein fouet. Nous sommes disponibles pour échanger sur tous ces sujets et je me déterminerai définitivement lors du vote sur le budget. »

M. Rajzman donne lecture de son intervention :

« Au regard de la situation budgétaire de la France nous ne pouvons que saluer votre prudence et votre prise de conscience des réalités économiques concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement de Malakoff. L'argent ne coule plus à flots et il en est peut-être fini des dépenses somptuaires à Malakoff comme ailleurs. Je pense au stade Marcel-Cerdan dont la nouvelle pelouse a coûté près de 2 M€, aux dépenses de communication exorbitantes propres aux collectivités ou encore aux travaux pharaoniques nécessaires et non provisionnés, que ce soit pour remettre en état les centres de vacances dont l'entretien a été négligé ces dernières années ou pour mettre aux normes vos 135 logements privés que les tous petits loyers concédés à vos amis ne pourront couvrir. Vous voyez, grâce à une bonne gestion, un peu de bon sens et l'arrêt du clientélisme, il est possible de faire des économies.

Comme souvent, nous adhérons pleinement à vos priorités sur le budget 2025 avec un focus tout particulier sur les politiques de solidarité que nous soutenons. Nous pouvons être fiers de nos centres de santé, des maisons de quartier, de la future maison des solidarités et des actions sociales qui mobilisent bon nombre d'élus et d'agents de la Ville. Seul bémol – et vous autoriserez cette digression –, Malakoff est peut-être la seule ville au monde à donner plus de subventions aux syndicats qu'aux associations caritatives. Je vous invite à relire ma tribune du mois de mai pour plus de détails.

Concernant la transition écologique et énergétique, elle n'apparaît plus très clairement dans vos priorités, elle est noyée dans une liste à la Prévert dans la description de votre deuxième axe prioritaire que vous appelez "Cadre de vie". Quel dommage de ne pas avoir plus d'ambition sur ce volet si attendu par les citoyens et vos partenaires écologistes ! D'ailleurs, nous sommes toujours en attente d'une stratégie et d'indicateurs clairs de suivi de cette transition comme par exemple le nombre d'arbres plantés, le nombre de kilomètres de pistes cyclables, la création éventuelle d'espaces verts plutôt que de nouveaux immeubles, le suivi des baisses de consommation, le suivi des actions de sensibilisation des citoyens sur les pratiques écologiques ou encore les travaux réalisés par la commune pour une meilleure isolation des bâtiments publics. Le projet de géothermie que nous soutenons va de pair avec l'isolation des logements et bâtiments concernés et, là, nous l'avons déjà exprimé, il semblerait que vous soyez très en retard.

Nous saluons également, toujours dans la section "Cadre de vie", votre allusion rapide à la tranquillité publique où vous nous dites chaque année vouloir renforcer le nombre de policiers, et je vois que chaque année il diminue ! Peut-être est-il préférable de ne rien dire.

Concernant les commerces, un sujet que vous avez préféré ignorer jusqu'à aujourd'hui et sur lequel nous ne pouvons que vous féliciter, sachant que la réflexion doit être globale et y intégrer l'urbanisme. En effet, quand on regarde la rue Pierre-Larousse avec ses immeubles décatés et ses commerces pour la plupart fermés, nous partons de loin.

Concernant les équipements sportifs et votre engagement à bâtir un schéma directeur, je ne peux que vous rappeler que cela démarre très mal avec la disparition du stabilisé pour construire le nouveau collège Henri-Wallon, et surtout la mort programmée du tennis avec la disparition de la moitié des courts à Malakoff.

En conséquence, parce que nous attendons bien plus et parce que nous vous trouvons peu ambitieux sur la transition écologique et énergétique, nous allons nous abstenir sur cette délibération qui n'attend aucun vote. Merci. »

M. Touelles donne lecture de son intervention :

« Dans votre rapport d'orientations budgétaires vous nous dites que l'inflation s'amplifie par les coûts de l'énergie induits par la guerre en Ukraine, mais cette inflation des matières premières est surtout due à la spéculation des grands capitalistes qui n'ont pas hésité à se servir de la guerre en Ukraine pour augmenter les prix et spéculer. Nous aimerions que ce soit ajouté dans le rapport.

Concernant la dette qui a doublé pour dépasser 50 milliards et qui a pour cause l'augmentation des taux d'intérêts de la BCE, les responsables des politiques nationales ne doivent pas accepter cela puisque c'est nous, les citoyens, qui alimentons les banques centrales nationales. Le déficit public n'a cessé de se dégrader parce que dans le PIB la part des 500 fortunes les plus riches de France est passée de 20 à 45 %. Il est temps de désobéir à l'Union européenne et à sa règle des 3 % qui empêche la transition écologique et qui détruit nos services publics.

Il est évident que l'État met en difficulté les collectivités territoriales et nous y reviendrons sur le vœu concernant le service public municipal. Pour le reste, depuis 2022 le bilan est catastrophique. Vous évoquez plusieurs axes prioritaires dans votre rapport, par exemple le cadre de vie. Pourtant, vous avez drastiquement baissé le budget du cadre de vie comme celui de la jeunesse pour pouvoir augmenter le budget de la communication (pour avoir du beau papier glacé dans votre propagande mensuelle) et vous avez encore embauché plus de policiers municipaux qu'il ne le faut – c'est notre

différence avec la droite, nous pensons différemment. Ce sont vos choix politiques, votre choix politique de plus de propagande et de police et moins pour le cadre de vie et la jeunesse. Comme nous le faisons tous les ans, nous analyserons avec une grande attention votre budget 2025 en espérant que vous reveniez à la raison. J'ajouterai que je suis d'accord : nous devons retarder le budget parce que nous ne savons pas ce qu'il va se passer à l'Assemblée nationale dans les jours et les semaines à venir. Je ne pense pas que voter le budget au mois de décembre soit une vraie bonne solution. »

M. Bresset indique que si les élus du groupe Renaissance Malakoff saluent les efforts qui ont été faits par les rédacteurs pour une meilleure clarté de ce rapport d'orientations budgétaires, s'ils sont d'accord sur le fond, ils ne sont pas d'accord sur la forme qu'ils trouvent évidemment un peu trop politiquement orientée.

M. Ba donne lecture de son intervention :

« Je joins à ceux de Mme la Maire et de M. Oliveira les remerciements de notre groupe aux services et aux élus qui ont pris leur part dans l'élaboration du document qui nous est présenté ce soir. La construction de ce rapport d'orientations budgétaires est le fruit d'une réflexion commune à l'ensemble de la majorité et notre groupe y est évidemment favorable.

Au-delà de cette position de principe je veux insister sur l'absolue nécessité de maintenir intact, malgré les contraintes budgétaires qui s'annoncent très fortes, un haut niveau de service public dans une période où ils sont à l'échelle nationale remis en cause dans leur principe même. "Le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas" ; cette formule, maintes fois répétée, conserve toutefois sa pertinence. Nous vivons dans une société de plus en plus fracturée où le lien social se distend de plus en plus en raison de l'explosion des inégalités, de la violence sociale avec laquelle sont traités les plus fragiles, les plus vulnérables. Les riches font de plus en plus sécession et refusent le principe même de mixité. L'hôpital, la justice, l'école sont chaque jour plus démunis et moins en capacité de répondre positivement à la promesse républicaine qui fonde notre pays.

Nous savons à Malakoff que le service public permet de faire société ensemble. D'abord parce qu'il permet de garantir le respect des droits de chacune et chacun. Ensuite parce qu'il offre des espaces de rencontre et de mixité qui brisent l'isolement, la mise à distance et l'exclusion. Enfin, parce qu'il est un ferment d'égalité dans une société qui en a tant besoin aujourd'hui.

Nous partageons l'ambition collective d'une ville solidaire, agréable à vivre et fière de ses valeurs, une ville qui appartient à toutes et à tous et fait une place à chacune et à chacun. Une ville de justice sociale et climatique. Une ville ouverte au monde et à toutes les cultures qui refuse le repli sur soi et l'indifférence.

Pour toutes ces raisons nous sommes favorables aux orientations portées dans ce rapport. Je vous remercie. »

M. Aarsse tient tout d'abord à remercier tous les services et les élus qui ont travaillé sur ce document. Celui-ci, de plus en plus pédagogique, s'améliore chaque année. Il est bien en effet que ce document, qui est public, soit explicite et de plus en plus clair. Il aide ainsi à s'améliorer et à comprendre un budget.

Un budget, c'est compliqué. Il doit répondre également à des règles d'or ; la Ville doit ainsi présenter un budget équilibré. L'État, lui, n'a pas à avoir un budget équilibré et il demande aujourd'hui aux collectivités de payer son propre déséquilibre. Il est tout de même un peu fort de voir que ceux qui se contraignent à respecter ces règles d'équilibre se retrouvent maintenant punis par ceux qui ne les respectent pas.

Le budget de la Ville va donc être amputé ; M. Aarsse ne reviendra pas sur les débats menés actuellement au niveau national mais les perspectives sont compliquées et la Ville a raison d'avoir un budget prudent.

L'endettement est bon, la Ville a peu d'endettement, néanmoins elle doit faire attention à ne pas aller non plus vers un sous-endettement parce qu'une Ville sous-endettée est aussi une Ville qui n'investit pas pour son avenir. Il y a donc un juste équilibre à trouver et un travail est mené en ce sens.

Concernant les trois axes, Malakoff continue à être la ville qu'elle a toujours été, une ville solidaire avec des actions et des perspectives favorables. C'est un vrai travail, la commune pourrait tomber dans la facilité que manifestent certaines villes de droite de déléguer au privé des questions compliquées. C'est de fait tout à l'honneur de Malakoff de garder des questions comme celle de la solidarité dans le giron de la Ville. Il est important de bien contrôler les services publics, de garder les services publics et d'avoir un service public de qualité.

Concernant l'axe "Une ville agréable à vivre", le bilan est globalement positif. Les habitants sont contents d'être à Malakoff et les nouveaux arrivants y viennent souvent par choix et non par dépit,

parce qu'ils n'auraient pas trouvé mieux, plus près, etc. Cet engagement se retrouve d'ailleurs très rapidement dans le milieu associatif ou dans les implications en tant que parents d'élèves des nouveaux habitants. À noter cependant que sur cet axe un travail doit être poursuivi sur la question de la tranquillité publique, une question très large qui ne se résume pas à la police municipale. Il ne faut pas être caricatural, toutes ces questions de vivre-ensemble sont très subtiles et dépendent de tout un tas de facteurs. Il faut donc qu'il y ait la bonne proportion de chaque petite chose pour que Malakoff reste toujours une ville agréable, pour que les parents puissent laisser leurs enfants aller à l'école le matin ou se rendre un peu plus tard dans la journée chez des amis sans qu'ils s'inquiètent pour eux. C'est le cas à Malakoff, c'est une bonne chose et il faut préserver cela.

"Une Ville qui tient ses engagements" : du travail est mené en ce sens mais le mandat arrive bientôt à son terme et beaucoup de choses sont encore dans les cartons, le chantier n'est donc pas achevé. M. Aarsse pense qu'un travail va devoir être mené sur les ressources humaines (pyramide des âges, formation des agents, ...). Les agents qui portent le service public doivent continuer à être fiers de travailler pour Malakoff, ce qui demande à ce que l'on ait la plus grande attention pour eux et pour leur bien-être au sein de la municipalité.

M. Aarsse a entendu l'opposition dire qu'il n'y avait pas assez de choses concernant la transition écologique. Comme a dit Mme la Maire, on peut toujours faire toujours plus et la municipalité fait avec ce qu'elle a. M. Aarsse en est bien conscient mais il ajoutera qu'il ne faut pas non plus s'en satisfaire et qu'il faut essayer de toujours faire mieux. C'est une constante de ce que la municipalité fait, de ce qu'elle va faire et de ce qu'elle veut faire pour préparer la ville de demain.

M. Tauthui profite de l'occasion pour saluer le travail des services de la Mairie qui ont essayé de donner les informations nécessaires pour débattre. Comme toujours cependant, ils ne peuvent pas avoir de débat juste car, comme M. Tauthui l'a toujours dit, les élus de l'opposition ne lisent que des opinions mais ne peuvent pas partager leurs idées : ils donnent simplement leur position et cela s'arrête là. Est-ce que l'on peut qualifier cela de débat ? S'il s'agit simplement de lire l'édito et terminé, c'est qu'il faut revoir ce terme de débat.

M. Tauthui est désolé d'avance si ses propos peuvent heurter Mme la Maire ou lui donner simplement un sentiment d'insécurité, mais il souhaite savoir quand elle respectera réellement les élus de l'opposition et une partie des habitants qui ne lui sont pas favorables. En effet, elle ne fait que masquer certains projets ou certaines choses. Mme la Maire a fait apposer des affiches sur la façade de la Mairie et sur les édifices publics où elle dénonce les baisses drastiques des dotations mais, dans le même temps, elle dépense pour ses déplacements et pour pouvoir communiquer sur certaines choses alors que cet argent du budget communication de la Ville pourrait être réduit. C'est de fait bizarre : on réduit le budget de la Ville, on arrive tout de même à le présenter à l'équilibre et l'on est satisfait, on dit que tout va bien. Mais tout ne va pas bien, il faut plutôt "gueuler", dire que l'on n'est pas d'accord !

Les dotations du gouvernement ne sont pas des ressources financières magiques, elles ne tombent pas du ciel, ce sont des impôts et des taxes. Si le gouvernement décide de ne pas trop taxer certains riches, que va-t-il se passer ? Il va continuer à demander de taxer la classe moyenne et les autres catégories qui ne pourront pas survivre. Que va faire Mme la Maire ? Dire qu'elle fait de la transparence, que l'économie va bien et que les projets avancent ? M. Tauthui trouve dommage de voir que beaucoup de projets ont été gelés, qu'ils n'ont pas avancé mais, bizarrement, au fur à mesure que l'on approche des élections municipales, tout semble aller comme sur des roulettes. On débloque de l'argent, les subventions demandées pour les projets tombent. L'espace social qui devait être mis en place à l'emplacement de l'ancienne sécurité sociale va commencer à être construit, certes, mais cela devait être fait depuis longtemps. C'est donc bizarre.

M. Tauthui souhaiterait que Mme la Maire fasse preuve d'un élan de transparence en donnant la variation du taux d'absentéisme sur la Ville de Malakoff et son coût. Qu'est-ce qui est envisagé pour réduire ce taux ? Par ailleurs, quel est le taux de formations des agents de la Ville ? Combien sont partis en formation sur trois ans ou ont bénéficié d'une formation en interne ? M. Tauthui ne pense pas que beaucoup d'entre eux en aient bénéficié parce qu'il y a beaucoup de problèmes qui expliquent aussi ce taux d'absentéisme. Si les agents n'admettent pas certaines choses en matière de gestion du personnel, c'est qu'il y a un problème. Il faut donc d'abord résoudre ce problème avant d'en parler globalement.

M. Tauthui a toujours demandé à Mme la Maire de ne pas faire de campagne pré-électorale avec l'argent public. Elle a consulté des personnes, des bénévoles dont elle dit qu'il s'agit de personnes choisies au hasard pour leur demander si elles pensent que le programme des dernières élections suit bien son cap, sauf que 40 % des personnes présentes dans ce groupe sont affiliées au parti de Mme

la Maire. M. Tauthui se demande donc s'il s'agit de personnes lambda, sans étiquette politique ou bien de militants. Si Mme la Maire veut savoir si son programme tient le coup, il l'invite à attendre les élections car la réponse sera dans les urnes.

M. Rajzman l'a bien dit, l'investissement pour l'écologie est décousu. Il avait été promis que le stade Cerdan allait tenir les engagements pour les footballeurs mais il ne tient pas l'engagement, ce qui est bizarre. La commune a dépensé de l'argent pour rénover la place Léo-Figuères mais celle-ci doit être aujourd'hui détruite pour la reconstruire et ce, en moins de cinq ans.

Mme la Maire demande à M. Tauthui de conclure son propos.

M. Tauthui conclut en demandant s'il s'agit aujourd'hui de débattre ou simplement de lire le rapport d'orientations budgétaires tout en écoutant Mme la Maire expliquer avec de beaux théorèmes que tout va bien. M. Tauthui la remercie pour cette information et attendra donc le budget pour réagir.

M. Courteille remercie les services et tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce document effectivement de bonne qualité et ce, dans un contexte où tout n'est pas toujours simple et où tout n'avance pas comme sur des roulettes. Le PLF n'est toujours pas voté et les collectivités ne savent pas à quelle sauce elles vont être mangées. Faire ce document était donc une gageure mais il a été fait et bien fait. Un grand merci donc à tous ceux qui ont pu y contribuer.

Les élus du groupe Nouveau Souffle soutiennent évidemment les trois axes qui ont été présentés dans ce ROB. Ils sont tout particulièrement attachés à l'axe 2 qui concerne les investissements. Il leur semble évidemment essentiel, y compris en situation complexe, voire tendue, voire même dans cette situation de crise qu'ils risquent de connaître, de poursuivre les investissements, d'anticiper les choses notamment au niveau des établissements publics, des travaux, des bâtiments. Les investissements le permettent et c'est là dessus que les élus de Nouveau Souffle voulaient attirer l'attention, souhaitant que les choses se poursuivent comme cela a toujours été le cas.

Pour autant, quand on compare tous les agrégats économiques de la Ville par rapport à d'autres communes du département, on voit bien que l'on n'a pas à rougir, que la Ville est gérée de façon saine et qu'elle est armée pour faire face à la période qui va venir avec moins de subsides de l'État et davantage de besoins de la part des pouvoirs publics. La Ville est donc armée pour faire face à cette situation, à l'unique condition de faire des choix, de prendre des options en fonction des valeurs qu'elle porte, en fonction de ses orientations politiques et en fonction surtout de ce qui a été dit aux habitants lors des élections.

Mme la Maire cèdera la parole à M. Oliveira qui dira pourquoi le calendrier n'a pas été bougé, même si la méthode employée a été expliquée en page 10 du rapport.

M. Oliveira indique qu'ils ont en effet réfléchi pour savoir s'ils devaient voter le budget avant la fin de l'année ou au premier trimestre 2025. Des prospectives ont été faites en se disant que si les 2 M€ allaient être ponctionnés par l'État, le plan B consisterait à voter une décision modificative au printemps 2025 financée par le taux d'autofinancement qui est autour de 10,8, ce qui permet d'être serein. Comme l'a dit M. Courteille, les indicateurs de la Ville de Malakoff sont tout de même assez positifs. D'une part elle a une capacité de désendettement avec un encours de dette qui s'élève à 35 M€, soit en dessous de la moyenne des villes de même strate, entre 30 et 50 000 habitants. D'autre part, la municipalité a voulu que les services aient un budget à leur disposition et ne pas rajouter de l'inquiétude. Ce budget 2025 sera donc voté avant le 31 décembre mais en restant assez prudent, en réfléchissant à la façon de financer ces 2 M€. En revanche, cela n'empêche pas de dénoncer cette ponction et d'essayer de trouver des solutions ou de récupérer des recettes supplémentaires en termes de subventions là où cela sera possible. Il n'y a certes pas de recette miracle mais M. Oliveira rassure tout le monde car ils ont tout de même étudié le scénario.

Sur le budget Vert évoqué par M. Rajzman, et comme dit en commission des finances, la direction des finances a été un peu décimée cette année pour X raisons. Le contrôleur de gestion est parti très vite et le directeur des finances ainsi que la directrice adjointe sont partis. Une directrice adjointe a depuis été recrutée et ils espèrent pouvoir recruter bientôt le directeur des finances puisqu'un rendez-vous est pris pour vendredi. Ils sont donc en train de remonter l'équipe mais, que M. Rajzman se rassure, l'un des engagements de la municipalité était d'avoir un budget Vert et de suivre ces indicateurs. En attendant il faut reconnaître que ce mandat a été compliqué en matière de finances avec les crises successives, et compliqué en termes de recrutement puisqu'il y a une pénurie de personnels, que ce soit à la direction des finances ou dans certains secteurs bien précis. C'est en effet un peu la course à celui qui donnera le plus d'argent pour pouvoir recruter. Malgré l'augmentation des salaires que la Ville a faite pour ces postes-là il reste quand même des difficultés.

M. Toueilles s'avance un peu car pour le moment il n'y a aucun chiffre concernant les différents secteurs. M. Oliveira ne sait donc pas d'où il sort que le budget de la jeunesse va être amputé ou quoi

que ce soit. Dans trois semaines le budget 2025 sera voté et M. Touilles pourra commenter à ce moment-là.

Sur les autres propos, M. Oliveira a l'impression que l'on mélange la campagne électorale qui s'annonce avec un débat d'orientations budgétaires auquel les Malakoffiots et les Malakoffiotes ont droit comme chaque année. À l'intention de M. Tauthui, le débat d'orientations budgétaires consiste à discuter des principales réalisations pour 2025. Qu'il le veuille ou non, ce sont des choses que la municipalité a défendues dans son programme, il est donc normal de communiquer auprès de la population sur ces réalisations et M. Oliveira ne comprend donc pas bien ce que M. Tauthui leur impute.

Mme la Maire remercie M. Oliveira et repasse la parole à M. Touilles.

M. Touilles précise simplement à M. Oliveira qu'il ne parlait du budget de l'année qui arrive puisqu'ils ne l'ont pas mais de ceux des années précédentes où il y a eu une baisse sur les budgets cadre de vie, jeunesse et autres.

Concernant l'Observatoire des engagements municipaux, M. Touilles souhaiterait simplement en connaître le coût parce qu'il a bien compris que Mme la Maire avait évidemment lancé sa campagne électorale.

Mme Figuères répond que le coût de cet Observatoire était dans le budget primitif. Dans le détail des budgets par secteur figure une petite case "Commentaires" où il est expliqué pourquoi le budget est en augmentation ou en diminution. Mme Figuères communiquera ce budget en particulier plus tard car il a été modifié plusieurs fois et elle ne l'a pas en tête.

Quant à la campagne électorale, la liste "Ensemble pour Malakoff" a été élue à 64 % par les habitants sur 150 engagements. On ne peut donc pas reprocher à la municipalité de mettre en place les engagements qu'elle a pris auprès des habitantes et des habitants.

Mme la Maire rappelle que l'Observatoire citoyen était un engagement municipal.

M. Tauthui est d'accord sur ces engagements mais il tient à rappeler que tous ici autour de cette table ont aussi été élus. Ils ont donc le droit de dire à la majorité municipale de ne pas utiliser l'argent public pour pouvoir critiquer et valider simplement ses engagements. Les engagements peuvent être validés et suivis pendant une élection municipale ; si la population est satisfaite ou non elle le fera savoir au moment du vote, il n'y a donc pas besoin de faire une commission. La municipalité se plaint en disant qu'il manque de l'argent, que l'État réduit ses dotations mais elle dépense l'argent public pour faire cela. C'est pour cela que l'État veut mettre les collectivités sous tutelle car si celles-ci utilisent cet argent pour faire du lobbying électoral, il ne sera pas d'accord et voudra récupérer sa mainmise là-dessus pour pouvoir gérer les collectivités. Tout le monde s'est battu pour la décentralisation mais on revient aujourd'hui en arrière en regagnant le giron de l'État. C'est pour cela que M. Tauthui dit qu'une campagne électorale ne se fait avec l'argent public. Il souhaiterait donc que cet Observatoire soit annulé ainsi que d'autres campagnes de communication. Comme il l'a dit sur le terrain à la population : « Faites vos demandes à la collectivité et vous obtiendrez tout car nous sommes en pleine campagne et la majorité va vouloir tout faire pour que tout se passe bien ».

Mme la Maire remercie M. Tauthui. Elle constate que l'obsession dans ce conseil municipal sur les élections municipales ne vient pas de la majorité municipale pour l'instant car à part les élus de l'opposition, personne n'en parle. La majorité municipale a été élue sur la base de 150 engagements qu'elle se soucie de tenir. M. Tauthui trouve "bizarre" que la maison des solidarités soit en projet seulement aujourd'hui, mais la municipalité aurait aimé la faire bien avant. Pour rappel, la Ville a pu acheter la CPAM pour éviter un projet immobilier en plein centre-ville et pour que les associations caritatives puissent travailler dans de bonnes conditions (Secours populaire et Restos du Cœur) grâce à un emprunt qu'elle a pu faire à l'époque. Ce projet a été inscrit dans les engagements municipaux. Du retard a été pris pour des raisons techniques et pour des raisons budgétaires mais cette maison des solidarités sera donc faite, elle est budgétée et les élus de la majorité municipale s'en réjouissent. De même, l'Observatoire citoyen des engagements municipaux correspond à un engagement qui a été pris et il sera tenu. D'ailleurs, la plupart de ces engagements sont soit réalisés, soit en cours, soit seront faits en 2025, dernière année pleine pour la municipalité en termes budgétaires mais aussi pour accomplir ces engagements. Certains ne pourront être réalisés dans cette mandature à cause du Covid, à cause de la succession de crises, ce qui ne tient pas qu'à Malakoff. En 2026, tout le monde a bien compris qu'à partir du mois de mars l'avenir décidera d'autre chose mais, en attendant, la majorité municipale n'est pas obsédée par les élections municipales, elle poursuit son travail et le poursuivra jusqu'au bout. Enfin, Mme la Maire ne voit pas à quelle espèce de pseudo porte ouverte au clientélisme M. Tauthui fait référence, c'est assez insupportable. Elle constate qu'il a toujours plein de choses à dire qui partent un peu dans tous les sens et elle n'a pas bien compris ce qu'il voulait dire.

Mme la Maire a entendu dire que la transition écologique ne se poursuivait pas, qu'elle n'était plus une priorité. Il faut toutefois faire attention, ils sont là dans un débat d'orientations budgétaires où trois grands chapitres donnent les priorités et des focus pour 2025. L'année dernière d'autres focus avaient été donnés comme la démocratie participative. C'est peut-être un détail pour l'opposition mais cela veut dire beaucoup pour la majorité, et cela s'est traduit par l'Observatoire citoyen des engagements. Engagement avait été également pris de continuer la transition écologique et, en ce sens, les travaux du puits de géothermie ont commencé. La géothermie, cela fait huit ans que la municipalité y travaille et elle est aujourd'hui dans le vif du sujet. C'est plus de 60 M€ d'investissement portés évidemment par la société publique locale qu'elle a été créée, Géomalak. C'est en cours et la municipalité n'en a donc pas rabattu sur ses ambitions de transition écologique, Mme la Maire ne voit pas où M. Rajzman sort cela. Aujourd'hui, ce sont les grandes masses du budget qui sont présentées mais M. Rajzman pourra voir, quand il aura le détail du budget, tous les investissements prévus dans ce domaine, notamment dans les bâtiments communaux. Le travail entre autres sur les rénovations énergétiques a été repris avec l'arrivée de Mme Bouzemi mais cela ne s'arrête pas là. Un document sur la prospective des travaux sera transmis en toute transparence, des choses seront faites en 2025, d'autres en 2026 et d'autres encore à plus long terme car il faut bien évidemment avoir les moyens financiers de le faire et surtout les moyens de suivre et la capacité à faire. La transition écologique n'est donc pas du tout abandonnée, loin de là, mais comme il s'agit d'une transition, des choses ont été décidées, actées et sont aujourd'hui en œuvre. Ils pourraient faire encore beaucoup plus, Mme la Maire en est bien d'accord, mais quand on a moins il faut aussi prioriser. Ils ne renoncent donc pas mais ils peuvent parfois être amenés à décaler ou à faire autrement, c'est tout cela la problématique que peuvent rencontrer les collectivités locales. Concernant le nombre de policiers municipaux, Mme la Maire rappelle à l'attention de M. Rajzman qu'il y avait en 2015 un seul policier municipal à Malakoff, dans la garde urbaine. En 2024, neuf policiers municipaux sont inscrits dans les postes. Certes, il y a des postes vacants mais c'est le cas dans toutes les villes.

Mme la Maire n'est pas d'accord sur ce point. Il y a 2 responsables (le chef PM et son adjoint), 9 PM et 2 ASVP, ce qui fait 13 personnes, ou plus précisément 13 postes créés. Aujourd'hui, 6 PM sont en poste et des recrutements sont encore en cours. Deux retours sont d'ailleurs attendus à ce jour, il s'agit de PM qui viennent d'ailleurs et qui doivent auparavant donner congé à la collectivité. Cela représente 3 mois pour les fonctionnaires et 1 mois pour les détachés, pour ceux qui viennent de Paris. Fin décembre normalement, la Ville sera donc au maximum de ses effectifs existants, enfin sur les postes. Mme la Maire invite d'ailleurs à aller voir ce qu'il se passe dans les autres villes, à demander à Vanves combien de PM elle a : Vanves n'a qu'un chef PM et tous les autres postes sont vacants. Évidemment, chacun apprécie la tranquillité publique à l'aune de son idéologie mais Mme la Maire rappelle que, si la sécurité est une compétence régalienne de l'État, la tranquillité publique relève quant à elle des communes. Les policiers municipaux n'ont donc pas les mêmes missions que la police nationale. Mme la Maire avait rendez-vous hier matin avec le nouveau Préfet qui a donné ses orientations et qui souhaite mettre la priorité sur la sécurité. Ce Préfet était auparavant au cabinet de M. Darmanin, c'est-à-dire un peu dans le Beauvau de la police nationale et municipale, et il voudrait que les policiers municipaux aient plus de pouvoir et que les Maires aient plus de pouvoir. Mme la Maire a pris la parole pour dire que ce dont elle avait besoin n'était pas de plus de pouvoir pour sa police municipale, mais de plus de moyens. Elle est Maire depuis 2015 mais élue depuis 2008 et a connu la police nationale à 120 effectifs ; M. Gauducheau, Maire depuis plus longtemps qu'elle, l'a connue à 140 effectifs. Aujourd'hui, elle est à 80 effectifs. Ces effectifs fondent donc comme neige au soleil ; c'est la RGPP, la loi LOLF, toutes les lois passées depuis M. Sarkozy qui diminuent et sapent les postes de gardiens de la paix. D'ailleurs, comme par hasard, plus on crée de police municipale, moins il y a de policiers nationaux. Sur Malakoff, comme cela a été dit, le nombre de policiers municipaux a augmenté, l'amplitude a été augmentée avec aujourd'hui deux équipes, une équipe du matin et une équipe de soirée, qui travaillent maintenant jusqu'à 23 heures au lieu de 17 heures auparavant. Quel est l'effet ? Quand la police municipale est présente jusqu'à 23 heures, on ne voit pas la police nationale avant 23 heures. Mme la Maire ne jette pas la pierre à la police nationale car ses policiers sont sur d'autres missions et elle fait ce qu'elle peut avec les moyens qu'elle a. Il faut par ailleurs faire attention car l'objectif des maires n'est pas d'avoir plus de policiers municipaux car, quand ils font cela, ils font moins ailleurs. Donc, oui, il y a un problème, c'est que la police nationale ne recrute pas au niveau des postes existants et de ce qu'il faudrait faire. En matière de tranquillité publique la municipalité de Malakoff considère qu'elle a fait mieux qu'avant ; ensuite, il faut que les postes soient

pourvus. À noter qu'en 2020, lors des dernières élections municipales, la population ne demandait pas de créer plus de postes de policiers municipaux mais cela a été fait parce que la vie est plus compliquée. Enfin, la police municipale a changé de lieu où elle est désormais plus visible.

Pour conclure, Mme la Maire rappelle qu'ils sont là dans le débat d'orientations budgétaires et que tout le détail sera donné lors du vote du budget. Malakoff a décidé de respecter le calendrier, certaines villes le font, d'autres pas. Ils se sont donné beaucoup de mal, beaucoup de peine depuis maintenant presque cinq années pour essayer de présenter ce budget en décembre car le faire voter en avril ou en mars, alors que la moitié de l'année était quasiment passée, n'était pas pratique, notamment pour les services. Beaucoup de dépenses vont devoir être engagées en investissement et, si le budget n'est pas voté, c'est encore des marchés que la Ville va perdre parce qu'elle aura pris du retard. Se décaler pose en effet des problèmes dans l'organisation interne. Ils ont donc essayé de sécuriser les directions qui ont besoin de savoir combien elles vont disposer au 1^{er} janvier et elles le sauront. Il faut savoir qu'elles sont au travail depuis le mois de juin, comme cela a été dit dans la lettre de cadrage qui a été envoyée. Depuis le nouveau gouvernement Barnier, qu'elle a un peu attendu quand même, la municipalité sait ce qui lui tombe dessus. Si les 2 M€ sont maintenus, sachant qu'il s'agit du maximum qui a été chiffré – en espérant que le travail parlementaire va réduire cette somme –, elle sait déjà comment les absorber. Il n'y a pas tant de solutions que cela : il faudra rogner sur l'autofinancement. Certaines villes ne l'ont plus et Malakoff a encore cette chance-là, mais tout cela reste fragile, la Ville n'a pas de planche à billets. Cela a demandé énormément de travail aux services, notamment sur les économies de gestion qui ont été faites réellement. S'ils doivent continuer sur cette dynamique-là Mme la Maire ne sait d'ailleurs pas quelles économies de gestion ils devront faire l'année prochaine parce que le maximum a été fait. Quoi qu'il en soit, toutes les directions ont répondu à la demande. S'il faut faire une DM, elle sera faite (ce qui est d'ailleurs probable) et ils pourront ainsi tenir.

Mme la Maire signale que Mme Figuères vient de lui préciser que 8 000 € ont été budgétés pour l'Observatoire des engagements, et ces 8 000 € tiendront. Tout le monde veut de la démocratie participative mais il ne faudrait pas que cela coûte un centime. Non, la démocratie a aussi un prix, elle a aussi un engagement. À souligner que cela demande aussi du temps aux 40 personnes venues discuter avec leurs élus pour la présentation qui va maintenant être travaillée avec les services. La démocratie ce n'est pas « Je viens à une réunion, je fais ma liste de courses, je m'en vais et débrouillez-vous. » La démocratie c'est aussi « Je participe, j'écoute, j'échange, je comprends », etc. C'est ce que la municipalité essaie de faire depuis maintenant un petit moment et elle y arrive. À l'intention de M. Tauthui, Mme la Maire précise que le résultat n'est pas encore écrit, elle ne sait pas ce qui sortira de cet Observatoire des engagements, elle n'est pas à la place des citoyens.

Mme la Maire remercie les élus. Elle a bien compris que le groupe de M. Rajzman va s'abstenir sur un vote qui n'a pas lieu puisqu'il s'agit d'une prise d'acte. Le conseil municipal prend donc acte de ce débat d'orientations budgétaires et le budget sera discuté le 18 décembre prochain.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 3 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, M. Poullé). Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice budgétaire 2025, joint en annexe, selon les formes prévues par la loi pour les budgets suivants :

- Budget de la commune de Malakoff,
- Budget annexe de location des parkings.

DEL2024_134 : Vœu de la majorité municipale relatif à la protection du service public municipal.

Rapporteur : M. Oliveira

Mme la Maire précise qu'il a été décidé de présenter maintenant ce vœu plutôt qu'en fin de conseil puisqu'il s'agit du même sujet. M. Oliveira va donc le présenter pour la majorité municipale.

M. Oliveira indique qu'il lui revient de présenter ce vœu suite à la discussion qu'ils viennent d'avoir sur le débat d'orientations budgétaires. Il va donc reprendre un peu les mêmes éléments qui ont été discutés par l'ensemble des groupes. Il propose de donner lecture du vœu, notamment pour le public qui ne l'a pas sous les yeux, et y ajoutera parfois des précisions :

« Le Projet de loi de finances (PLF) 2025 et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 ont été présentés en Conseil des ministres le jeudi 10 octobre 2024 avant leur examen par le Parlement.

Le 26 mars dernier, le gouvernement revenait sur ses prévisions et annonçait un dérapage des finances publiques pour 2023, avec un déficit public passant de 4,9 % à finalement 5,5 %. Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) estime également que les prévisions pour 2024 ne devraient pas être tenues, avec un déficit public attendu à 6,1 % contre 4,4 % prévu dans le Projet de loi de finances 2024. La Commission des Finances de l'Assemblée nationale a d'ailleurs commencé à auditionner un certain nombre de responsables de l'exécutif pour comprendre les conditions d'une telle dérive des comptes publics de l'État, pour lesquels la France est convoquée par la Commission européenne en raison de son déficit excessif.

Au niveau national, la forte instabilité politique créée par le refus de Président de la République de respecter le cours habituel des institutions a conduit au décalage du calendrier d'examen du Projet de loi de finances 2025, avec de fortes menaces pesant sur les finances locales.

La présentation réalisée le 8 octobre par le Gouvernement au Comité des Finances Locales (CFL), organisme réunissant les représentants des ministères ainsi que les associations d'élus nationales, a officialisé un effort d'au moins 5 milliards d'euros aux collectivités locales :

- 3 milliards d'euros via un prélèvement sur les recettes de fonctionnement des collectivités dont le budget est supérieur à 40 millions d'euros : notre budget communal pourrait dans cette hypothèse être impacté à hauteur de 1,3 million d'euros en 2025. Le budget global de fonctionnement de la Ville de Malakoff est de 65 M€, et c'est de cette base que ressort ce 1,3 M€.
- 1,2 milliard d'euros via une « stabilisation de la dynamique de la TVA » qui venait légitimement en compensation de la suppression de plusieurs taxes locales (taxe d'habitation, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,...). En fait, la Ville récupère sur les investissements une partie de la TVA via l'État et c'est là-dessus que l'État prélèverait le 1,2 milliard d'euros. Ainsi, plus une Ville investit, plus elle est pénalisée.
- 800 millions d'euros via un « ajustement » de 2 points du taux de remboursement de la TVA. La TVA augmenterait donc sur les collectivités locales. Cette mesure aura des effets négatifs sur les investissements des collectivités.

À cela il convient d'ajouter des mesures sur le financement de la sécurité sociale dans le cadre du PLFSS (Projet de loi de finances de la sécurité sociale), avec une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNAACL), ce qui correspondrait pour Malakoff à une dépense supplémentaire de 500 000 euros.

Sous réserve des évolutions du Projet de loi de finances 2025 et du Projet de loi de finances de la sécurité sociale 2025 durant la phase de débat parlementaire, le service public de Malakoff se verrait donc amputer de près de 2 millions d'euros sur son fonctionnement habituel, pour couvrir un déficit d'État pour lequel il n'a aucune responsabilité et dont l'État est lui-même incapable d'expliquer le dérapage. Rappelons que Malakoff a déjà perdu, depuis 2018, 20 millions d'euros de dotations de l'État.

Je voudrais ici revenir sur un point que Mme la Maire a soulevé tout à l'heure. À noter qu'en comptabilité publique, les finances de la collectivité doivent être à l'équilibre, c'est ce que l'on appelle la "règle d'or". Si une Ville est en déficit, le Préfet siffle la fin de la récréation, prend la main sur la collectivité et la gère à la place de la municipalité. C'est donc très important : les collectivités ne sont pas comme l'État, elles sont vraiment obligées d'équilibrer leurs budgets de fonctionnement et d'investissement. Quand on entend certains hommes politiques dire que les collectivités locales sont en déficit, c'est donc faux car la règle ne le permet pas.

Par ailleurs, outre ses ponctions, l'État en abandonnant progressivement ses responsabilités en matière de politiques publiques de proximité contraint les communes à pallier cette désertion sans compensation (financement de centres de santé municipaux, de la police municipale, du logement social, etc.).

En outre, d'autres pistes d'économies projetées par le gouvernement Barnier vont directement réduire la capacité des collectivités à engager des travaux nécessaires et attendus : c'est notamment le cas du Fonds Vert raboté de 1,5 milliard d'euros dans le Projet de loi de finances 2025 par rapport à 2024, et pourtant essentiel pour engager la transition énergétique des bâtiments communaux, en particulier des écoles.

Je prendrai ici un exemple assez intéressant : les travaux de l'école Paulette-Nardal, qui viennent de s'achever, ont coûté 8 M€ d'investissement pour la rénovation thermique de ce groupe scolaire.

S'il devait être confirmé, il s'agirait donc d'un effort soudain, brutal et massif imposé sans concertation préalable à des collectivités qui ont établi de longue date leur programmation budgétaire et fiscale pour le mandat 2020-2026 qui touche à sa fin dans 18 mois.

Dans ce contexte, les élus du conseil municipal de Malakoff rappellent leur attachement à la qualité du service public municipal, au principe de libre administration des communes et aux principes de la décentralisation. Elles et ils émettent le vœu que :

- les ponctions envisagées sur les finances des collectivités locales dans le Projet de loi de finances 2025 soient abandonnées,
- la représentation nationale envisage d'autres pistes pour rétablir les finances de l'État, et par exemple :
 - a. L'instauration d'un Impôt sur la Fortune climatique,
 - b. La modification des dispositifs d'exonération sur l'héritage,
 - c. La fin des exonérations patronales sur les salaires deux fois supérieurs au SMIC,
 - d. La réduction de 3 milliards d'euros du crédit d'impôt recherche,
 - e. La taxation des transactions financières, des profits, des superdividendes et des rachats d'actions par les grandes entreprises,
 - f. Le rétablissement de la CVAE (contribution à la valeur ajoutée des entreprises). »

Le Projet de loi de finances (PLF) 2025 et le Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 ont été présentés en Conseil des Ministres le jeudi 10 octobre 2024 avant leur examen par le Parlement.

Le 26 mars dernier, le Gouvernement revenait sur ses prévisions et annonçait un dérapage des finances publiques pour 2023, avec un déficit public passant de 4,9 % à finalement 5,5 %. Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) estime également que les prévisions pour 2024 ne devraient pas être tenues, avec un déficit public attendu à 6,1 % contre 4,4 % prévu dans le Projet de loi de finances 2024. La Commission des Finances de l'Assemblée nationale a d'ailleurs commencé à auditionner un certain nombre de responsables de l'exécutif pour comprendre les conditions d'une telle dérive des comptes publics de l'État, pour lesquels la France est convoquée par la Commission européenne en raison de son déficit excessif.

Au niveau national, la forte instabilité politique créée par le refus de Président de la République de respecter le cours habituel des institutions a conduit au décalage du calendrier d'examen du Projet de loi de finances 2025, avec de fortes menaces pesant sur les finances locales.

La présentation réalisée le 8 octobre par le Gouvernement au Comité des Finances Locales (CFL), organisme réunissant les représentants des ministères ainsi que les associations d'élus nationales, a officialisé un effort d'au moins 5 milliards d'euros aux collectivités locales :

- 3 milliards d'euros via un prélèvement sur les recettes de fonctionnement des collectivités dont le budget est supérieur à 40 millions d'euros : notre budget communal pourrait dans cette hypothèse être impacté à hauteur de 1,3 million d'euros en 2025.
- 1,2 milliard d'euros via une « stabilisation de la dynamique de la TVA » qui venait légitimement en compensation de la suppression de plusieurs taxes locales (taxe d'habitation, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,...).
- 800 millions d'euros via un « ajustement » de 2 points du taux de remboursement de la TVA. Cette mesure aura des effets sur les investissements des collectivités.

À cela il convient d'ajouter des mesures sur le financement de la sécurité sociale dans le cadre du PLFSS, avec une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), ce qui correspondrait pour Malakoff à une dépense supplémentaire de 500 000 euros.

Sous réserve des évolutions du Projet de loi de finances 2025 et du Projet de loi de finances de la sécurité sociale 2025 durant la phase de débat parlementaire, le service public de Malakoff se verrait donc amputer de près de 2 millions d'euros sur son fonctionnement habituel, pour couvrir un déficit d'État pour lequel il n'a aucune responsabilité et dont l'État est lui-même incapable d'expliquer le dérapage. Rappelons que Malakoff a déjà perdu, depuis 2018, 20 millions d'euros de dotations de l'État.

Plus largement, il convient de rappeler que les collectivités locales sont le 1^{er} investisseur public en France (70% du montant total des investissements publics). Les ponctions de l'État sur les finances des collectivités locales font donc peser un risque récessif avéré pour l'ensemble de l'économie du pays.

Par ailleurs, outre ses ponctions, l'État en abandonnant progressivement ses responsabilités en matière de politiques publiques de proximité contraint les communes à pallier cette désertion sans compensation (financement de centres de santé municipaux, de la police municipale, du logement social, etc.).

En outre, d'autres pistes d'économies projetées par le gouvernement Barnier vont directement réduire la capacité des collectivités à engager des travaux nécessaires et attendus : c'est notamment le cas du Fonds Vert raboté de 1,5 milliards d'euros dans le PLF 2025 par rapport au PLF 2024, et pourtant essentiel pour engager la transition énergétique des bâtiments communaux, en particulier des écoles. S'il devait être confirmé, il s'agirait donc d'un effort soudain, brutal et massif imposé sans concertation préalable à des collectivités qui ont établi de longue date leur programmation budgétaire et fiscale pour le mandat 2020-2026 qui touche à sa fin dans 18 mois.

Dans ce contexte, les élus du Conseil municipal de Malakoff rappellent leur attachement à la qualité du service public municipal, au principe de libre administration des communes et aux principes de la décentralisation. Elles et ils émettent le vœu que :

- *les ponctions envisagées sur les finances des collectivités locales dans le PLF 2025 soient abandonnées,*
- *la représentation nationale envisage d'autres pistes pour rétablir les finances de l'État, et par exemple :*
 - a. *L'instauration d'un ISF climatique,*
 - b. *La modification des dispositifs d'exonération sur l'héritage,*
 - c. *La fin des exonérations patronales sur les salaires deux fois supérieurs au SMIC,*
 - d. *La limitation des aides aux entreprises à condition qu'elles ne licencient pas, ne délocalisent pas et ne versent pas de dividendes,*
 - e. *La taxation des transactions financières, des profits, des superdividendes et des rachats d'action par les grandes entreprises,*
 - f. *Le rétablissement de la CVAE.*
 - g. *Concentrer les moyens de l'État sur la lutte contre l'invasion fiscale.*

Par 37 voix POUR dont 3 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, M. Poullé) 1 ABSTENTION (M. Tauthui). Le conseil municipal émet le vœu que :

- Les ponctions envisagées sur les finances des collectivités locales dans le PLF 2025 soient abandonnées,
- Que la représentation nationale envisage d'autres pistes pour rétablir les finances de l'État, et par exemple :
 - L'instauration d'un ISF climatique,
 - La modification des dispositifs d'exonération sur l'héritage,
 - La fin des exonérations patronales sur les salaires deux fois supérieurs au SMIC,
 - La limites des aides aux entreprises à condition qu'elles ne licencient pas, ne délocalisent pas et ne versent pas de dividendes,
 - La taxation des transactions financières, des profits, des superdividendes et des rachats d'action par les grandes entreprises,
 - Le rétablissement de la CVAE.
 - Concentrer les moyens de l'État sur la lutte contre l'invasion fiscale.

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« Le gouvernement macro-lepéniste de Michel Barnier a décidé de faire 5 milliards d'économies sur les collectivités territoriales et d'augmenter les cotisations patronales des employés territoriaux, invoquant un déficit excessif mettant en danger nos services publics.

Revenons un peu en arrière.

Le coût de la seule politique fiscale de Sarkozy entre 2007 et 2012, c'est 30 milliards d'euros. En 2008-2009, pour sauver les banques, Sarkozy a privatisé GDF, a augmenté l'âge de départ à la

retraite à 62 ans, a attaqué massivement la fonction publique avec 100 000 postes de fonctionnaires supprimés entre 2007 et 2011.

Entre 2012 et 2017, François Hollande mettra en place le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) qui permet des remises d'impôt sur les sociétés sur un pourcentage de la masse salariale. Chaque année, 20 milliards d'euros d'impôts ont disparu, sans parler des attaques contre le droit du travail et contre les retraites.

Depuis la prise de pouvoir de Macron en 2017, ce sont 1 000 milliards de dettes supplémentaires avec une politique au service des ultra-riches : abandon de l'ISF en 2018, de l'impôt à taux fixe sur les revenus du capital, peu importe leur montant, la "flat tax" en 2018, baisse des cotisations en tous genres, baisse de 10 milliards d'euros sur les impôts de production en 2020, baisse de l'impôt sur les sociétés de 33,3 % à 25 % en 2022. Les patrons et les grandes fortunes, qui sont les véritables assistés, reçoivent subventions, allègements de cotisations, cadeaux fiscaux estimés à 160 milliards qui manquent dans les caisses.

C'est pour défendre les privilèges des ultra-riches et pour financer les crédits massifs à la police et à l'armée que tous les gouvernements sous Macron ont grignoté sur les APL, sur le chômage, sur le RSA, sur les retraites, ont contraint les budgets de la santé et de l'économie, qu'il faut travailler plus, partir à la retraite à 64 ans, travailler pendant 43 ans pour avoir un taux plein, qu'il faut attendre plusieurs heures pour être pris en charge aux urgences ou que des milliers d'enfants n'ont toujours pas de classe près d'un mois après la rentrée, sans parler des profs absents. N'oublions pas l'impôt le plus injuste qu'est la TVA. Oui, proportionnellement à leur salaire, les pauvres payent plus que les riches. Cet impôt rapporte 200 milliards par an et, pourtant, 100 milliards disparaissent du budget de l'État.

En 2017, les 500 plus grandes fortunes françaises possédaient l'équivalent de 20 % du PIB, aujourd'hui c'est 45 %. Chaque année, les versements de dividendes aux actionnaires, souvent des banques et des fonds d'investissement, atteignent des records. En 2023 c'était 63 milliards. Concernant la fraude fiscale qui est estimée à 100 milliards par an, seulement 15 milliards sont récupérés par l'État. Il reste 85 milliards par an à aller chercher.

La conclusion est limpide. L'État saccage les services publics afin de gaver les ultra-riches. Le moment est venu de leur rappeler qu'ils ne mettront pas à genoux les gens qui tiennent la France debout.

Quant à vous, qui vous dites de gauche, vous faites de beaux discours, de beaux vœux, mais il serait préférable que vous luttiez réellement contre ces atteintes aux services publics. Cela n'a pas été le cas sur les 1 607 heures, quand vous avez essayé de fermer l'école maternelle PVC, que vous avez voulu privatiser le stationnement payant (c'est apparemment toujours dans les cartons), que vous avez réduit de plus de 20 % les effectifs au sein de notre collectivité, ce qui a un impact sur la charge de travail des agents et la qualité du service rendu, sans parler des départs massifs depuis 2022. Je ferai un calcul simple : vous avez ouvert 11 postes de policiers municipaux, ce qui a un coût, et ce coût est de 600 000 €. Rajoutons évidemment que vous avez bradé un bien public sans intérêt général qui aurait pu rentrer dans le budget de fonctionnement. Oui, parlez-en avec l'ancien directeur des finances, il vous expliquera.

Nous voterons ce vœu et nous demandons à rajouter une ligne sur la fraude fiscale puisque c'est absent et que 85 milliards d'euros par an s'envolent. »

Mme Jannès remercie la majorité municipale pour ce vœu. Elle indique avoir transmis des propositions de modifications et n'a pas eu de retour ; elle va donc les partager avec tout le monde.

Les élus du groupe Malakoff Plurielle sont globalement d'accord avec le contenu de ce vœu, avec les orientations principales. Par contre, les exemples proposés ne les satisfont pas parce qu'ils sont pour la plupart extrêmement génériques, or, souvent, la réalité est beaucoup plus nuancée. Appliquer des mesures de manière unilatérale ne semble pas réaliste. Il y a enfin quelques questions purement de syntaxe.

Les élus du groupe Malakoff Plurielle ont donc fait globalement deux propositions, au-delà d'arrêter le vœu avant les exemples. Ils sont d'accord pour garder les deux points principaux, l'abandon des ponctions envisagées sur les finances des collectivités. Ils souhaiteraient envisager d'autres pistes pour financer l'État ; ils sont d'accord sur le fait de renvoyer à l'État l'instruction d'autres sources de financement.

Ils font donc des propositions de modifications :

Le premier point, l'instauration d'un impôt sur la fortune pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique est très bien mais la remarque portera simplement sur une question de syntaxe. La formulation « Un impôt sur la fortune climatique » est un peu rapide et devrait être

précisée car elle donne en effet l'impression que c'est la fortune qui est climatique. En fait, on veut des recettes pour l'adaptation au changement climatique.

La deuxième proposition porte sur « La modification des dispositifs d'exonération sur l'héritage ». Dans la réalité les situations sont extrêmement variées : certaines personnes n'héritent quasiment de rien quand d'autres ont d'énormes héritages. Plutôt que de faire cette proposition de manière unilatérale et trop générale il pourrait être rajouté un plafond ou un seuil au-dessous duquel cela ne s'applique pas.

De même pour « La fin des exonérations patronales sur les salaires deux fois supérieurs au SMIC ». Certaines entreprises sont des petites entreprises en difficulté qui ont du mal à recruter. Il a été question tout à l'heure des difficultés pour la commune de recruter certains profils, ce qui est la même chose pour certaines entreprises privées, parfois obligées d'augmenter les salaires pour être attractives. Cela revient à les pénaliser par rapport à d'autres qui effectivement usent et abusent sans retour à la société des exonérations dont elles bénéficient. C'est une piste mais la formulation semble trop globale.

Idem pour la réduction des 3 milliards d'euros du crédit recherche, les entreprises sont extrêmement différentes, certaines empochent l'argent et ne font pas grand-chose avec quand d'autres sont des entreprises avec délégation de service public, quand certaines collaborent avec la recherche publique ; il y a un retour au service public aussi dans les coproductions. Il faudrait donc aussi nuancer le propos, cibler en tout cas certaines entreprises.

Les élus du groupe Malakoff Plurielle sont en revanche d'accord sur les deux derniers points. Ils avaient éventuellement des propositions de hiérarchisation mais on est là dans la nuance.

Comme ils l'ont mis dans leurs commentaires, ils s'étonnaient que la majorité municipale n'en profite pas pour parler de la taxe d'habitation en ciblant là aussi sur certains types d'habitants qui auraient pu de nouveau verser une taxe d'habitation. C'est cependant une observation et non une demande de rajout.

Pour conclure, il est donc important de différencier les catégories ciblées. C'est un peu comme si l'on parlait d'agriculture – c'est à la mode en ce moment – où les petits sont au bord du suicide quand les très gros font de très gros bénéfices, on ne peut pas mettre tout le monde dans le même panier. Au-delà de cette démarche-là, les élus du groupe Malakoff Plurielle sont globalement d'accord et soutiennent ce vœu.

M. Pronesti indique que ce vœu est un vœu éminemment politique comportant quatre niveaux de lecture qu'il va détailler et débunker.

Le premier en direction des employés municipaux : la majorité municipale les flatte intentionnellement car ils représentent une part significative de son électorat.

En deux, en direction de La France insoumise (LFI) : la majorité municipale adresse un message à ses alliés potentiels en leur disant implicitement « Voyez, nous faisons de notre mieux et nous ne sommes pas les responsables de ce qui ne fonctionne pas », tout cela dans la perspective de prochaines élections municipales où elle espère une alliance stratégique.

En direction des habitants, elle tente de masquer les problèmes d'efficacité de sa gestion municipale.

Enfin, en direction de l'opposition, représentants de TdP, Renaissance, Agir, MoDem, Horizons et d'autres qui viennent encore d'arriver, à travers ce vœu, la majorité municipale cherche à leur faire endosser la responsabilité de la mauvaise gestion des services publics municipaux.

La position des élus du groupe Renaissance, en tant que groupe à Malakoff, est claire à l'égard du gouvernement actuel : ni partisans, ni dociles, ni opposants, ce qui leur donne la liberté d'avoir un esprit critique qui leur permet de ne pas valider toutes les décisions, entre autre l'effort demandé aux collectivités locales.

Sur le fond du vœu, s'il est clair que ce vœu a une base louable, à savoir la protection du service public municipal, les élus du groupe Renaissance Malakoff divergent sur les moyens envisagés pour y parvenir mais ils partagent totalement – totalement – l'objectif d'efficacité et de qualité du service rendu aux habitants, quelle que soit sa forme. Cependant, la majorité municipale propose là une liste à la Prévert de mesures dictées peut-être par son maître à penser de la NUPES pour compenser les problèmes actuels rencontrés par le service public municipal. C'est dommage car les élus Renaissance auraient soutenu le postulat initial.

Quelques exemples pour illustrer leurs divergences :

Sur l'héritage, la fin de l'exonération de certaines tranches d'impôts sur l'héritage tel que proposé va pénaliser en réalité la classe moyenne. Les abattements actuels de 100 000 par personne et par enfant permettent à cette classe de transmettre des biens acquis par des années d'efforts et d'endettement. On s'attaque ici directement à la classe moyenne.

Sur le crédit d'impôt recherche (CIR), la volonté de la majorité municipale de réduire ce dispositif est problématique. Le CIR est essentiel pour maintenir la France en tête de la recherche en Europe devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. Ce crédit soutient des domaines stratégiques, le médical, les nouvelles technologies, l'automobile, le cosmétique. Par exemple, Michelin, très critiqué en ce moment et à raison, a reçu 42 M€ du CIR tout en investissant 1,2 Md€ dans la recherche, profitant à ses 3 000 chercheurs basés non pas en Inde ou ailleurs à l'étranger mais à Clermont-Ferrand. Le CIR attire également des investisseurs étrangers. En 2023, 123 projets d'investissements en France ont été motivés par ce dispositif. Enfin, il bénéficie majoritairement (84 %) aux PMI-PME, créatrices d'emplois locaux. Ce qui a le plus étonné M. Pronesti dans la proposition faite, c'est que la majorité municipale reprend la proposition du Sénateur LR Jean-François Husson qui propose de raboter le CIR de 5 %. C'est étonnant.

Il y a d'autres mesures nébuleuses comme celle, bien qu'intéressante, qui manque cruellement de clarté : l'impôt sur la fortune climatique. Les élus du groupe Renaissance Malakoff y sont totalement favorables sur le principe mais qu'entend-on par « fortune climatique » ? Quels actifs seraient concernés ? À partir de quel seuil s'appliquerait-il ? Pour quelles entreprises ? Les PMI-PME qui investissent aussi sur le développement climatique ?

Les élus du groupe Renaissance Malakoff soutiennent totalement l'idée d'une taxation sur les superdividendes mais, là encore, il n'est pas précisé ce qui est défini comme superdividendes. Ce flou rend cette proposition difficilement défendable.

En conclusion, les élus du groupe Renaissance Malakoff partagent totalement l'objectif de la majorité municipale de protéger l'efficacité et la qualité du service public. En revanche, les propositions avancées pour y parvenir sont totalement insuffisantes et parfois contreproductives. Ils invitent donc la majorité à retravailler ce vœu plus précisément et de manière moins dogmatique. Ils sont disposés à collaborer, à travailler ensemble pour le rendre acceptable par tous et ainsi de le présenter ensemble lors d'une prochaine séance au conseil municipal. La majorité municipale pourrait ainsi inviter les élus de ce groupe à y participer ou, comme le propose Mme Jannès, supprimer toute la partie présentant les propositions. Cela simplifierait et ils pourraient voter ce vœu. En l'état et compte tenu des propositions actuelles ils ne peuvent pas voter pour mais, comme l'objectif est partagé par leur groupe, ils ne peuvent pas voter contre non plus. En conséquence, ils s'abstiendront.

M. Vernant va essayer de ne pas être redondant car beaucoup de choses ont été dites mais il a envie de commencer par cette logique shadokienne : « Plus ça rate, plus on a de chances que ça marche. » C'est-à-dire que c'est toujours la même chose : plus les ultralibéraux sont mauvais gestionnaires, plus ils expliquent que cela justifie leurs solutions. Il y a là 60 milliards d'écart entre les prévisions et la réalité, et ils expliquent qu'il faut très vite prendre des mesures. De plus, ces 60 milliards sont insupportables alors que la dette précédente n'était pas insupportable, pourtant largement au-dessus des critères de Maastricht. Pourquoi M. Vernant dit-il que ce sont les mêmes ? Parce que l'on voit bien la tentation des macronistes de dire « Ce n'est pas nous, c'est Barnier » mais, pardon, vous faites partie de la coalition gouvernementale, il faut donc qu'à un moment chacun assume ses responsabilités.

M. Vernant voudrait saluer ce soir la mobilisation du Nouveau Front populaire qui a permis de dégager 75 milliards de recettes supplémentaires, bien souvent d'ailleurs sans les voix du Rassemblement national parce que, visiblement, un certain nombre de députés prennent exemple sur leur chef Jordan Bardella qui ne met pas les pieds au Parlement européen, qui siège le moins possible à l'Assemblée nationale. Mais, grâce à la mobilisation du Nouveau Front populaire, 75 milliards de recettes supplémentaires ont été dégagés – et ce ne sont que les chiffres du budget –, ce qui montre qu'un autre budget est possible, un budget plus juste, un budget qui taxe les patrimoines, un budget qui est re-distributeur.

Ensuite, est-ce que cela suffit ? Personnellement, M. Vernant pense que non. De plus en plus d'économistes, à gauche comme à droite, disent que cette dette ne pourra jamais être remboursée. Pour n'en citer qu'un seul, le plus illustre sans doute parce qu'il a eu un prix Nobel, Thomas Piketty. Ce n'est pas le plus insoumis, Thomas Piketty, et que dit-il ? Qu'il faut annuler la dette détenue par la Banque centrale européenne. Rien que cela permet non seulement de limiter l'austérité mais aussi de dégager des marges de manœuvre pour la transition énergétique que vous appelez de vos vœux.

Face à cette saignée de 6,5 milliards sur les collectivités territoriales, M. Vernant votera le vœu de la majorité municipale, éventuellement enrichi des éléments de son collègue M. Touilles.

M. Brice indique que les élus du groupe Nouveau Souffle partagent pour leur part une conviction qui a l'air d'être très présente au sein du conseil municipal qui est que les choix budgétaires et fiscaux qui sont à l'œuvre depuis un certain nombre d'années portent une responsabilité extrêmement lourde sur

la situation économique du pays, sur l'ampleur de la dette publique, sur la dégradation des services publics et sur la fragilisation d'acteurs si indispensables pour la transformation écologique et l'action sociale auprès des plus fragiles que sont les villes, et notamment Malakoff. C'est la raison pour laquelle ils voteront ce vœu qui paraît correspondre à une réalité incontestable, à un risque incontestable, à une responsabilité incontestable et qui relève d'une politique budgétaire et fiscale dont, hélas, le caractère de défense des intérêts des possédants est devenu totalement criant au cours des dernières années, un point qui devient quand même tout à fait extravagant et dangereux. Ceci étant dit, ils sont dans une période qui n'est pas une période qui autorise des facilités, des dogmes. Toutes et tous doivent sentir à leur manière qu'ils sont dans une période d'une extrême gravité, d'une gravité économique, d'une gravité sociale extrêmement profonde dans une société traversée par toutes sortes de stigmatisations à l'égard notamment des étrangers et des pauvres, où les réflexes identitaires sont actionnés.

Dans ce contexte-là, il semble important d'être lucide et dans la clarté. Pour les élus du groupe Nouveau Souffle, la clarté est de dire que les mesures notamment évoquées dans ce vœu sont les bonnes mais qu'elles ne sont pas une solution aux problèmes du pays. Elles ne suffisent pas, il ne suffit pas de prévoir une augmentation indéfinie des impôts sur les plus riches qui le méritent bien, d'augmenter indéfiniment la dépense publique ou d'être dans l'incantation pour les services publics sans jamais être capable de dire comment les financer et comment ils bénéficient aux plus fragiles de ce pays qui en sont en réalité le plus souvent exclus. Tout cela ne suffit pas et ne suffit plus.

De même qu'il ne semble tout de même pas très lucide et pas très conforme à la réalité des choses de se contenter de mettre en cause au plan politique la responsabilité du Président de la République qui est majeure, qui est immense, qui devra rendre des comptes pour la manière dont il a contribué au désordre politique, démocratique et social dans ce pays. Mais donner à croire qu'il serait seul la source de l'instabilité et qu'il existerait aujourd'hui une alternative prête qui contribuerait immédiatement à la stabilité du pays, cela semble relever de l'incantation et en aucun cas de la réalité politique de ce pays.

Les élus du groupe Nouveau Souffle voteront donc ce vœu mais avec un encouragement collectif, pour eux-mêmes et pour toutes et tous à prendre la mesure des dangers et de la nécessité de sortir des facilités et d'apporter des solutions à la hauteur de la crise que vit ce pays.

M. Tauthui trouve que certains points de ce vœu sont intéressants. Il ne les énumérera pas car Mme Jannès en a bien détaillé certains qui correspondent bien à ce qu'il voit.

Il ajoutera simplement quelques éléments. Il trouve dommage que Malakoff, en tant que Ville de Paix, en tant que Ville qui défend la paix, n'ait pas mis une ligne disant que l'attribution de budgets ou de subventions de l'État pour des guerres ne doit plus avoir lieu. On met en effet des milliards pour aider les pays à faire la guerre, comme si les armes pouvaient apporter la paix. Cela ne figure pas dans ce vœu et c'est dommage.

Il est également dommage de ne pas avoir dit de remettre en place les services publics pour qu'ils soient présents partout et qu'ils puissent vraiment aider le gouvernement à fonctionner plutôt que de fermer et de privatiser le service public dans certaines zones. On voit ailleurs et même un peu à Malakoff que le service public a parfois été donné à des entreprises privées. Le dire aurait apporté un peu de sens.

Mais, surtout, il y a un point dont on ne parle pas souvent, c'est de refaire un peu une coupe dans ce qu'il se passe avec certains élus qui utilisent leurs indemnités pour subventionner et payer leur parti politique. C'est de l'argent public et il faudrait arrêter de faire cela car, en tant que partis politiques, pendant les législatives ou autres, ils obtiennent des subventions par rapport au volume d'élus qu'ils ont. Pourquoi reverser encore cet argent public à des partis ? Cela pourrait donc figurer dans le vœu pour pouvoir renforcer l'équilibre et donner du pouvoir aux collectivités.

Mme Ghiati donnera simplement lecture d'un article très intéressant sur les tabous fiscaux qui n'est pas dans un journal dogmatique – quoiqu'un peu – mais dans "Challenges" : « Le crédit d'impôt recherche régale les grands groupes. Quarante ans d'existence et autant d'années de polémiques pour le crédit d'impôt recherche. La Cour des Comptes, France Stratégie, des parlementaires ont tour à tour ciblé les imperfections du dispositif, qui permet aux entreprises d'obtenir une baisse d'impôt. En septembre dernier [2023], un nouvel assaut est venu cette fois d'économistes proches du macronisme. Dans une note du Conseil d'analyse économique, boîte à idées rattachée à Matignon, les universitaires soulignent d'emblée que les 7 milliards que coûte le CIR chaque année pèsent près du budget du CNRS, du CNES et de l'Inserm réunis. Cette manne profite de manière disproportionnée aux grandes entreprises puisque les groupes de plus de 5 000 salariés en reçoivent plus du tiers. Total Énergies et BNP Paribas en sont grands consommateurs, tout en se gardant bien de

communiquer les montants perçus. Effet d'aubaine, estime la note, car le dispositif subventionne des investissements de certaines grandes entreprises qui auraient de toute façon eu lieu. »

À l'intention de M. Pronesti, Mme Ghiati ne sait pas qui est dogmatique mais quand un gouvernement explique aux collectivités locales, qui ne sont absolument pas responsables de la dette de l'État, qu'il faut qu'elles baissent leurs moyens pour du service public, il y a sûrement de l'argent à aller chercher ailleurs et à mettre au profit des services publics car cela s'appelle de la gabegie de deniers publics. Même les amis de la macronie de M. Pronesti, de grands analystes, l'ont confirmé en 2023. Dire que dans les propositions formulées dans ce vœu la majorité municipale demande la réorientation d'argent public au profit du service public n'est pas dogmatique, c'est une réalité. Cela part de faits, et de faits qui ne sont pas de l'analyse d'économistes membres du parti communiste, du parti socialiste, de la LFI ou des Verts mais simplement des amis de M. Pronesti.

M. Pronesti souhaiterait un droit de réponse.

Mme la Maire donnera ce droit de réponse quand elle l'aura décidé mais M. Pronesti doit pour l'instant respecter l'ordre de prise de parole. M. François souhaite intervenir.

M. François donne lecture de son intervention :

« Le vœu qui nous est proposé ce soir est nécessaire et il est même urgent. Il s'inscrit dans la longue liste des protestations qu'expriment depuis plusieurs semaines les collectivités locales de tous bords politiques contre un projet de loi de finances qui saccage leurs finances et constitue une attaque directe contre leur libre administration.

Tout d'abord un saccage des finances publiques alors même que les collectivités ont l'obligation de présenter un budget à l'équilibre, comme cela été dit, et ne peuvent financer leur fonctionnement grâce à l'emprunt. Ponctionner leurs ressources fait donc peser une menace directe sur la qualité des services publics qu'elles dispensent à leurs administrés.

D'autre part, une attaque directe contre leur libre administration parce que ces ponctions augmentent très fortement les contraintes qui pèsent sur elles et limitent d'autant l'horizon de leur action, alors même qu'en fin de mandat la plupart des projets sont déjà engagés et doivent être financés.

Je ne reviendrai pas car cela a déjà été dit sur l'injustice qui consiste à pallier le déficit de l'État par le prélèvement sur les finances locales alors même que les communes, et Malakoff tout particulièrement, se retrouvent très régulièrement en première ligne pour suppléer un État tragiquement absent de notre territoire.

En revanche, l'absence ou la baisse des recettes de l'État, dont le Président de la République tire prétexte pour justifier le dérapage des comptes de l'État, n'est pas une excuse et ne peut être un prétexte. Cette situation est le résultat de choix politiques et économiques que le vœu rappelle, qui sont contestables et particulièrement destructeurs pour les services publics d'État et notre lien social.

D'autres choix sont possibles qui s'appliquent à faire respecter la justice sociale, une meilleure répartition des richesses et permettent de financer correctement les services publics d'État. Ces propositions démontrent qu'à l'évidence la situation budgétaire dans laquelle se trouve l'État n'est pas une fatalité. Une autre politique est possible, elle est même souhaitable et urgente. Elle est celle qui, d'ailleurs, est portée par la coalition parlementaire arrivée première lors des élections législatives et à laquelle, par respect du cours habituel des institutions, le Président de la République aurait dû faire appel pour former un gouvernement.

Mais il n'est jamais trop tard.

Je vous remercie. »

Mme la Maire remercie M. François et cède la parole à M. Pronesti.

M. Pronesti rebondit sur les propos de Mme Ghiati pour rappeler que "Challenges" n'est pas la Cour des Comptes. Il a les chiffres de la Cour des Comptes et, quand il est dit que 84 % bénéficient aux PMI-PME qui sont créatrices et travaillent sur cet objectif, voilà ce qu'il faut retenir. Certes, il va falloir trouver des solutions, néanmoins, on ne peut pas se passer des PMI-PME qui, bien souvent, sont la majorité des entreprises qui travaillent et fournissent de l'emploi. Ensuite, libre à Mme Ghiati de vouloir raboter sur l'emploi et la recherche, c'est peut-être la façon dont elle voit le mode économique et la manière de renflouer un petit peu l'économie locale, mais M. Pronesti ne voit pas le rapport.

Mme la Maire cède à nouveau la parole à M. Toueilles.

M. Toueilles indique à l'intention de Mme Jannès qu'ils ont une proposition sur l'héritage : taxer 100 % du patrimoine transmis au-delà de 12 M€. Cela concerne 0,1 % de la population et rapporterait 10 milliards par an à l'État.

M. Toueilles est d'accord avec M. Tauthui sur la proposition de rajouter dans le vœu l'arrêt du financement des guerres car la guerre en Ukraine a coûté au contribuable français plus de 20 milliards d'euros – sans vote, évidemment.

Si M. Pronesti veut vraiment se battre pour les PME, qu'il essaie de changer les taux d'imposition. Aujourd'hui, les entreprises du CAC 40 paient en effet moins d'impôts que les TPE-PME. Ces dernières paient plus de 33 % d'impôts pendant que les grosses entreprises du CAC 40 n'en paient que 8 %. Il faudrait donc au moins qu'elles paient 25 %, surtout vu le nombre de dividendes, ces dividendes qui, comme dit tout à l'heure, augmentent d'année en année.

M. Toueilles pense que tout le monde peut être d'accord avec ces propositions.

Mme la Maire rappelle tout d'abord que ce vœu est très contextuel : son objectif est de manifester l'opposition de la Ville à la loi de finances, la PLF 2025. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le premier point demande à ce que « les ponctions envisagées sur les finances des collectivités locales dans le PLF 2025 soient abandonnées ». L'État a sciemment décidé de se priver de recettes (c'est le choix de politiques successives et en l'occurrence de Macron depuis qu'il est au pouvoir) et demande aujourd'hui aux collectivités locales de compenser. Ce vœu n'a donc pas vocation, même si c'est lié – à l'intention de Mme Jannès –, à apporter des solutions pour les collectivités locales – sachant qu'ils sont bien entendu d'accord sur la taxe d'habitation, etc. –, mais pour l'État. La représentation nationale doit en effet envisager d'autres pistes pour rétablir les finances de l'État. À cette fin quelques exemples figurent donc dans ce vœu mais la liste n'est pas exhaustive. Mme la Maire indique que quelques propositions pour clarifier le vœu vont être faites mais cette liste encore une fois pourrait être suivie de points de suspension car ils ont plein d'exemples pour renflouer les comptes de l'État.

Mme Figuères va rendre compte des notes qui ont été prises durant le débat.

Mme Figuères précise dans un premier temps que les propositions ne vont pas répondre, bien évidemment, aux attentes de tout le monde.

- L'instauration d'un impôt sur la fortune climatique porté par exemple par Oxfam.

Mme Figuères demande à M. Toueilles de lui répéter sa proposition concernant l'héritage.

M. Toueilles répond qu'ils proposent de « taxer 100 % du patrimoine transmis au-delà de 12 M€ », ce qui concerne 0,1 % de la population et rapporterait 10 milliards par an à l'État.

M. Brice pense que c'est insuffisant.

Mme Figuères demande si les élus sont d'accord pour laisser telle quelle la proposition : « La modification des dispositifs d'exonération sur l'héritage » ou de préciser « taxer 100 % du patrimoine transmis au-delà de 12 M€ ».

M. Aarsse suggère de laisser tel quel car si l'on rentre dans les détails il faut le faire sur toutes les propositions.

Mme Figuères suppose que tout le monde est d'accord – sauf certains – avec la proposition « La fin des exonérations patronales sur les salaires deux fois supérieurs au SMIC ».

À la place de « La réduction de 3 milliards du crédit impôt recherche » il est proposé « Limiter les aides aux entreprises à condition qu'elles ne licencient pas et ne versent pas de dividendes ».

Il est également proposé d'ajouter « Concentrer les moyens de l'État sur la lutte contre l'invasion fiscale ».

Mme la Maire pense, concernant le budget consacré à la Défense, qu'ils ne vont pas non plus refaire le programme du gouvernement. Des chambres y travaillent actuellement et quelques propositions sont d'ailleurs très bien. Mme la Maire propose donc de clarifier la proposition sur l'ISF et de reformuler l'e crédit d'impôt recherche.

Mme Alaudat rappelle qu'ils n'ont pourtant de cesse à Malakoff, dans le cadre de la culture de paix, de dénoncer le budget militaire qui est tout de même de 434 milliards et qui a été multiplié par deux. C'est le seul budget qui n'a pas été diminué et qui, au contraire, a été augmenté. Ils demandent toujours le transfert de ces milliards, consacrés à la réfection de l'arsenal nucléaire dont le pays n'a absolument pas besoin. S'il y a des économies à faire de plusieurs dizaines de milliards d'euros et à réaffecter dans le service public, c'est bien de côté-là. Il faut donc trouver une formule.

M. Courteille évoque toutefois le contexte particulier actuel ; il faudrait donc être très attentif à la rédaction. Selon lui il ne faut pas supprimer tout ce qui a trait à l'effort de guerre en ce moment.

M. Brice propose de faire simple. Il a compris que, par principe, certains n'étaient pas partants pour voter. Eux sont prêts à le faire même si ce texte comporte beaucoup d'imperfections. Il propose donc de corriger l'impôt climatique parce que c'est simplement une erreur de syntaxe mais, pour le reste, cela risque de compliquer les choses. Il déclare cependant que dans le contexte géopolitique actuel où les menaces se multiplient de manière directe et effective contre l'Europe, contre la démocratie en Europe, y compris avec l'arrivée de ce nouveau Président fou aux États-Unis, il ne votera pour sa part aucun texte qui porterait atteinte à l'effort de défense du pays.

Mme la Maire indique que la proposition portant sur l'impôt climatique sera reformulée, le crédit d'impôt recherche aussi et l'évasion fiscale sera intégrée.

Mme Figuères redonne lecture des termes du vœu avant vote :

- Que la représentation nationale envisage d'autres pistes pour rétablir les finances de l'État, et par exemple :
 - L'instauration d'un ISF climatique porté par Oxfam,
 - La modification des dispositifs d'exonération sur l'héritage,
 - La fin des exonérations patronales sur les salaires deux fois supérieurs au SMIC,
 - La limitation des aides aux entreprises à condition qu'elles ne licencient pas et ne versent pas de dividendes avec ces aides,
 - La taxation des transactions financières, des profits, des superdividendes et des rachats d'actions par les grandes entreprises,
 - Concentrer les moyens de l'État sur la lutte contre l'invasion fiscale.

Mme la Maire soumet ce vœu à approbation.

HABITAT

DEL2024_126 : Garantie d'emprunt - I3F - Prêt CDC - Programme lots A2 - A4 cité des poètes - VEFA LLI

Rapporteur : Mme Figuères

Mme Figuères donne lecture de la présentation :

« Dans le cadre du programme immobilier « HAIKU » développé par la société REI HABITAT notamment au 1, rue Arthur Rimbaud dans le cadre de la requalification du quartier Barbusse, la société IMMOBILIERE 3F souhaite acquérir en VEFA 64 logements qui seront par la suite mis en location en tant que Logements Locatifs Intermédiaires.

IMMOBILIERE 3F a sollicité la commune afin qu'elle garantisse ce dernier à hauteur de 100 %. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la société 3F propose – après négociations toutefois – à la Ville de Malakoff la signature d'une convention de réservation qui accorde à la collectivité la possibilité de désigner des candidat·es à la location sur 13 des 64 logements au moment de la mise en service, c'est-à-dire du premier peuplement, et détermine sur le long terme la capacité partielle de la Ville à proposer des candidat·es sur toute nouvelle libération de logements lui appartenant sur le territoire de la commune.

Pour rappel, le logement intermédiaire est destiné aux classes moyennes qui dépassent les plafonds du logement social et qui en même temps ne peuvent pas rentrer dans le logement privé puisqu'elles n'ont pas suffisamment de moyens. »

Dans le cadre du programme immobilier « HAIKU » développé par la société REI HABITAT notamment au 1, rue Arthur Rimbaud, la société IMMOBILIERE 3F souhaite acquérir en VEFA 64 logements qui seront par la suite mis en location en tant que Logements Locatifs Intermédiaires (LLI). Le développement de ce type de logements sur le territoire de la commune vient répondre aux objectifs de la Ville de Malakoff de faciliter le parcours résidentiel d'une partie des habitant·es dont les revenus ne permettent pas l'accès aux locations du marché « libre » mais dont la situation ne correspond pas au logement social traditionnel.

Pour financer cette opération, la société IMMOBILIERE 3F souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts un prêt de 27 832 000,00€. Pour que ce prêt puisse être accordé, IMMOBILIERE 3F a sollicité la commune afin qu'elle garantisse ce dernier à hauteur de 100%.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la société IMMOBILIERE 3F propose à la Ville de Malakoff la signature d'une convention de réservation qui accorde à la collectivité la possibilité de désigner des candidat·es à la location sur 13 des 64 logements au moment de la mise en service de la résidence, et détermine sur le long terme la capacité partielle de la Ville à proposer des candidat·es sur toute nouvelle libération de logements lui appartenant sur le territoire de la commune.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- ACCORDER cette garantie d'emprunt ;
- ACCEPTER les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- AUTORISER Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant et à lui donner tout pouvoir pour procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

Par 34 voix POUR dont 3 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, M. Poullé) 3 ABSTENTIONS (M. Toueilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef). Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 27 832 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 164222 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 27 832 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Le conseil municipal précise que la garantie d'emprunt est soumise aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

M. Toueilles redira ce qu'ils ont dit au dernier conseil municipal le mois dernier : ils s'abstiendront sur toutes les garanties d'emprunt tant qu'il n'y aura pas un engagement de la part des élus de la majorité de ne pas acheter d'appartements dans les immeubles dont ils ont la garantie d'emprunt.

L'un des points de la charte de l' élu local dit en effet ceci : « Dans l'exercice de son mandat l' élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qu'il lui soit personnel directement ou indirectement ou de tout autre intérêt particulier. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre. L' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. Dans l'exercice de ses fonctions l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. L' élu local participe avec assiduité aux réunions, [...] »

C'est donc dans la lignée de la charte de l' élu local que les élus du groupe La France insoumise Malakoff et Citoyens voudraient que la majorité municipale s'engage à ne pas acheter d'appartements dans un immeuble où la Ville a engagé sa garantie d'emprunt.

M. Vernant se dit un peu perplexe de l'intervention de M. Toueilles qui lui donne l'impression que l'on mélange un petit peu tout. Il y a effectivement la question de l'attribution des logements sur laquelle il peut y avoir une réflexion pour être le plus transparent possible et prendre garde aux éventuels conflits d'intérêts, et il y a la question des garanties d'emprunt. Les garanties d'emprunt servent à construire du logement, et laisser entendre que les élus voteraient une garantie d'emprunt pour se mettre dans les logements est quand même un peu tiré par les cheveux. En tout cas, M. Vernant, pour l'Union populaire, votera cette délibération qui vise à construire du logement social.

M. Toueilles ne laisse rien entendre du tout mais demande juste un simple engagement puisque cela a fait débat le mois dernier. Soit il y a engagement, soit il n'y a pas engagement, cela influera sur leur vote mais chacun fait ce qu'il veut.

Mme Figuères confirme que cela a fait débat le mois dernier. Elle a du mal à comprendre l'objectif de M. Toueilles parce qu'il a toujours voté les garanties d'emprunt jusqu'en mai 2023, c'est-à-dire pendant 3 ans de cette mandature, et il a commencé à s'abstenir en mai 2023. Mme Figuères a donc

du mal à comprendre sa question : où souhaite aller M. Touilles ? De quoi parle-t-il ? A-t-il des exemples pour pouvoir proposer cela ? S'est-il passé quelque chose depuis ? Mme Figuères attend sa réponse.

Mme Figuères indique à l'intention de Mme Hammache que rien ne la dérange, sauf que pour répondre il faut du détail.

Mme la Maire n'a pas entendu Mme Hammache qui n'avait pas demandé la parole. Elle l'invite maintenant à s'exprimer.

Mme Hammache aimerait savoir ce qui dérange les élus de la majorité municipale dans cette demande.

Mme Figuères n'a pas dit que cela la dérangeait mais a demandé des compléments d'information à M. Touilles.

Mme la Maire demande s'il y a d'autres interventions car elle ne voit pas bien où est le débat.

M. Aarsse invite à relire le document car il s'agit de biens en location. Personne ne va donc acheter quoi que ce soit, c'est 3F qui achète pour louer, il ne comprend donc pas le débat.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

DEL2024_127 : SAIEM Malakoff Habitat - Subvention pour les travaux de menuiserie des résidences 1/6 Léon Salagnac – 22 passage du Nord – 20 rue André coin

Rapporteur : Mme Figuères

Mme Figuères indique que depuis plusieurs années la SAIEM, en complément de l'action de maintien en bon état de son patrimoine immobilier et de ses équipements, s'est engagée dans une démarche de réduction de sa consommation énergétique en réalisant de nombreux travaux d'isolation thermiques sur l'ensemble de son patrimoine.

Dans cette continuité, en 2024, Malakoff Habitat accentue les opérations visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments en réalisant de nouveaux travaux axés particulièrement sur le remplacement des menuiseries extérieures afin de réduire les déperditions de chaleur en hiver tout en augmentant le confort d'été.

Mme Figuères rappelle ici que lors de l'approbation du budget primitif 2024 en conseil municipal ils avaient voté une subvention à Malakoff Habitat d'un montant de 400 000 €. Dans le cadre de cette subvention il leur revient ensuite de voter en conseil municipal le fléchage des travaux auxquels ces subventions sont destinées. Une délibération qui n'a pas été demandée à soumettre à débat permet de flécher une subvention de 200 000 € sur le 32 boulevard de Stalingrad et le 15/17 allée Tissot pour le remplacement des portes palières. Cette délibération-ci parle des résidences Salagnac, passage du Nord et André-Coin avec le remplacement des menuiseries extérieures. La Ville finance à hauteur de 200 000 €, soit environ 22 % de ce projet.

Depuis plusieurs années la SAIEM, en complément de l'action de maintien en bon état de son patrimoine immobilier et de ses équipements, s'est engagée dans une démarche de réduction de sa consommation énergétique en réalisant de nombreux travaux d'isolation thermiques sur l'ensemble de son patrimoine avec le flocage des planchers bas, l'isolation des combles (laine soufflée), le calorifugeage des réseaux d'eau chaude sanitaire et de chauffage, le remplacement de plusieurs chaudières moins énergivores, etc.

Dans cette continuité, en 2024, Malakoff Habitat accentue les opérations visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments en réalisant de nouveaux travaux axés sur le remplacement des menuiseries extérieures afin de réduire les déperditions de chaleur en hiver tout en augmentant le confort d'été, mais aussi pour un plus grand confort acoustique, notamment pour les ouvertures donnant du côté voie ferrée de Salagnac. Outre les étiquettes énergétiques plutôt dégradées sur ces résidences, ces travaux font suite à une forte demande de locataires et des amicales.

Ainsi début 2024, ces travaux d'économie d'énergie de remplacement des menuiseries extérieures des résidences 1/6 Léon Salagnac, 22 passage du Nord et 20 rue André Coin ont fait l'objet d'une consultation par le biais d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) permettant une mise en concurrence avec une nette réduction des coûts globaux.

Neuf entreprises ont répondu, suite à l'analyse des offres, la société LORILLARD a remporté le

marché.

A ce titre, la SAIEM sollicite aujourd'hui une subvention de la Ville de Malakoff pour l'aider dans sa démarche de réduction de sa consommation énergétique avec le remplacement des menuiseries extérieures décrit ci-dessous dont le montant total du projet s'élève à 884 400 € répartis comme suit :

- Résidence de Salagnac (180 logements) : 777 000 €
- Résidence 22 Passage du Nord (32 logements) : 87 500 €
- Résidence 20 André Coin (8 logements) : 19 900€

En détail pour ces trois résidences :

Concernant la résidence 1/6 rue Léon SALAGNAC construite en 1969 composée de 180 logements :

Avec la Loi Climat et résilience du 22 août 2021, le DPE est devenu plus contraignant et intègre de nouvelles mesures pour lutter contre les passoires énergétiques et encourager leur rénovation énergétique. Le nouveau mode de calcul prend en compte l'intégralité des spécificités techniques du bâtiment comme : le bâti, le chauffage, l'isolation, les menuiseries extérieures, les consommations liées à l'éclairage, l'eau chaude sanitaire, mais aussi la ventilation du logement, etc.

Le DPE de la résidence Salagnac réalisé en décembre 2014 n'est donc plus valable depuis le 1^{er} janvier 2023.

Or les bâtiments de cette résidence présentent des déperditions thermiques importantes notamment liées aux menuiseries extérieures réalisées en PVC de première génération (années 80) dont l'épaisseur du double vitrage est faible, et équipés de volets roulants en PVC vétustes avec des difficultés à être réparés. Ainsi avec la nouvelle réforme, l'étiquette énergétique de Salagnac passerait au mieux en E, au pire en F, avec une impossibilité de remise en location de ses logements à partir de 2034 pour l'étiquette E et 2028 pour l'étiquette F.

La SAIEM MALAKOFF HABITAT devait donc rapidement engager les travaux de remplacement des menuiseries de cette résidence par des menuiseries avec un double vitrage beaucoup plus performant en terme d'isolation thermique et acoustique et équipés de volets roulants, permettant un gain d'énergie et par conséquent une baisse des dépenses de chauffage (gaz) tout en améliorant le confort en été. Le DPE sera réalisé en suivant, courant 2025, pour se conformer à la loi Climat et Résilience.

Ces travaux ont été prévus en deux phases après validation d'un témoin (logement n°14) réalisé le 09 septembre 2024 permettant de lancer la fabrication en suivant.

- Première Phase - Second semestre 2024 : La campagne de remplacement des menuiseries extérieures débutera en novembre 2024 pour les cages d'escaliers 1 au 3bis, soit 96 logements.
- Seconde phase - Premier trimestre 2025 : La campagne s'achèvera par les cages d'escaliers 4 et 6 et concernera 84 Logements.

Le montant total des travaux de cette résidence s'élève à : 777 000 € (les deux phases confondues)

Concernant la résidence 22 Passage du Nord construite en 1961 composée de 32 logements :

Le bâtiment présente des déperditions thermiques importantes notamment liées aux menuiseries extérieures réalisées en PVC de première génération dont l'épaisseur du double vitrage est faible, à une couverture en bac acier nervuré d'origine et un lit de laine de verre trop vétuste dans les combles.

Pour cela les travaux sur cette résidence étaient programmés au Plan Stratégique du Patrimoine pour être réalisés en 2022.

Avec un petit décalage, au premier trimestre 2024 les travaux de couverture ainsi que l'isolation des combles ont été réalisés pour un coût total des travaux s'élevant à 153 000 €.

En parallèle, la SAIEM a intégré les travaux de menuiserie de cette résidence à la campagne de travaux de Salagnac.

Cette enveloppe thermique ainsi rénovée permettra de réduire l'étiquette de performance énergétique de l'immeuble et de passer de l'étiquette D à C.

Les travaux de menuiseries extérieures sont programmés courant du premier trimestre 2025, avec des menuiseries en PVC avec un double vitrage beaucoup plus performant en termes d'isolation thermique et acoustique et seront pourvues de persiennes.

Le montant total des travaux de remplacement des menuiseries de cette résidence s'élève à 87 500 €.

Concernant la résidence 20 rue André Coin construite en 1980 composée de 8 logements :

Le bâtiment présente des déperditions thermiques importantes notamment liées aux menuiseries extérieures réalisées en PVC de première génération dont l'épaisseur du double vitrage est faible et sans volet roulant, Le DPE de cette résidence est en E avec une impossibilité de remise en location de ses logements à partir de 2034.

Les nouvelles menuiseries avec un double vitrage beaucoup plus performant en termes d'isolation thermique et acoustique seront pourvues de volets roulants. Ces travaux permettront un gain d'énergie et par conséquent une baisse des dépenses de chauffage (convecteurs électriques) et un nouveau classement énergétique plus favorable.

Ces travaux se dérouleront courant du premier trimestre 2025 avec le remplacement des menuiseries extérieures des 8 logements avec volets roulants intégrés.

Le montant total des travaux de cette résidence s'élève à : 19 900 €

La Ville de Malakoff, compte tenu de l'importance des travaux envisagés souhaite accorder une subvention pour chacune de ces opérations à hauteur de 22,615 % de la dépense subventionnable soit un montant total de 200 000 € de participation.

Les subventions se répartissent comme suit :

	Montant des travaux	Taux de subvention	Montant plafond de la subvention
1/6 rue Léon Salagnac	777 000 €	22,615 %	175 715 €
22 passage du Nord	87 500 €		19 785 €
20 rue André Coin	19 900 €		4 500 €
Total	884 400 €		200 000 €

La ville versera les subventions sur présentation des factures acquittées et dans la limite des montants plafonds. Si le montant des travaux s'avérait inférieur, le montant de la subvention serait recalculé en fonction du taux de subvention.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir ACCORDER une subvention d'investissement de 200 000 € répartie en trois opérations dont le taux de subvention s'élève à 22,615 %.

Par 23 voix POUR dont 1 mandat (M. Poullé) 2 ABSTENTIONS (Mme Hammache ; Mme Bel Hadj Youssef) et 12 NE PRENDS PAS PART AU VOTE dont 2 mandats (Mme Figuières ; M. Aarsse ; M. Cardot ; M. Oliveira ; Mme Ibos ; M. Ba ; Mme Morice, M. Courteille ; Mme Kitenge ; M. Denaes ; M. Toueilles ; M. Pronesti). Les 12 élu.es qui ne prennent pas part au vote siègent au conseil d'administration de la SAIEM. Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 200 000 € (deux cent mille euros) répartie en trois opérations distinctes comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Montant des travaux	Taux de subvention	Montant plafond de la subvention
1/6 rue Léon Salagnac	777 000 €	22,615 %	175 715 €
22 passage du Nord	87 500 €		19 785 €
20 rue André Coin	19 900 €		4 500 €
Total	884 400 €		200 000 €

Le conseil municipal précise que la ville versera les subventions sur présentation des factures acquittées et dans la limite des montants plafonds. Le conseil municipal précise que si le montant des travaux s'avérait inférieur, le montant de la subvention serait recalculé en fonction du taux de subvention de 22,615 % de la dépense subventionnable et ce pour chacune des opérations indépendamment les unes des autres. Le conseil municipal autorise Madame la Maire a signé tout document utile au versement de la subvention dans la limite des dispositions de la présente délibération. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

M. Toueilles pense qu'il y a eu un quiproquo en commission Ville démocratique puisqu'ils avaient demandé uniquement la délibération n°5.

Mme Figières précise que c'est la n°6 qui avait été demandée, c'est-à-dire celle-ci.

M. Toueilles dit que ce n'est pas grave mais ils avaient prévu une intervention.

Mme Bel Hadj Youssef donne lecture de son intervention :

« Vous avez décidé de faire des travaux pour remplacer les portes palières des résidences au 32 boulevard de Stalingrad et au 15/17 allée Tissot alors qu'il aurait plutôt fallu commencer par réparer le chauffage. On a des hivers de plus en plus rudes et de plus en plus froids et les locataires ont un chauffage qui ne fonctionne que par intermittence. Malakoff Habitat fait de petites ristournes sur le chauffage mais cela ne comble pas la totalité des mois payés pour rien, sans avoir eu réellement du chauffage dans les foyers. N'oublions pas qu'il y a parmi eux des familles avec des enfants qui ont dû vivre dans des conditions difficiles, c'est totalement honteux et inadmissible.

Par ailleurs, nous avons dénoncé les appartements moisés et complètement insalubres à la cité des Poètes. Ces appartements sont toujours dans la même situation aujourd'hui et les habitants payent toujours leur loyer. Nous vous demandons de rembourser ces loyers et l'arrêt des paiements des loyers jusqu'au moment où ces logements seront réhabilités. Aujourd'hui tout augmente sauf évidemment les salaires, avec par conséquent un pouvoir d'achat totalement en berne, et, petite cerise sur le gâteau, c'est dans ce contexte que lors du conseil d'administration, Malakoff Habitat – où les élus de la majorité sont majoritaires depuis 2022 – a décidé de voter pour une nouvelle augmentation des loyers. La CNL (Confédération nationale du Logement) et Anthony Toueilles ont voté contre cette hausse. Comme la CNL, nous demandons le gel total des loyers à Malakoff Habitat pour ces habitations. Merci. »

M. Cardot indique que cette intervention lui donne l'occasion d'informer les élus de cette assemblée à la fois sur les loyers, sur le chauffage et sur la réhabilitation de la cité des Poètes. Il est vrai que Mme Bel Hadj Youssef ne participe à aucune réunion de quartier et elle ne peut donc pas savoir ce qu'il se passe. Hier soir il y avait justement une réunion de quartier qui a réuni près de 80 personnes et qui a été extrêmement intéressante. Les élus qui étaient témoins ont vu que les gens s'intéressaient vraiment à leur quartier, à leurs habitations.

Concernant la cité des Poètes, Mme Bel Hadj Youssef dit n'importe quoi car cela fait maintenant des mois et des mois que Malakoff Habitat s'est engagé dans une grande campagne de réhabilitation à la cité des Poètes. 22 M€ vont être investis, plus de 50 000 € sera mis par logement, notamment sur les questions énergétiques, le réaménagement des pièces intérieures, toutes les pièces d'eau et la réfection des menuiseries. Pour rappel, la cité des Poètes, c'était des logements ICADE. Si Malakoff Habitat n'avait pas racheté ces logements il y a une douzaine d'années avec un investissement énorme de plusieurs dizaines de millions, les locataires de cette résidence se seraient retrouvés peut-être pour un certain nombre à la rue puisque ICADE avait décidé de les vendre à la découpe.

Mme Bel Hadj Youssef raconte donc n'importe quoi, elle n'est pas au courant parce qu'elle ne vient pas aux réunions. M. Toueilles, qui est administrateur, ne participe pas souvent aux conseils

d'administration, ce qui est dommage, et notamment au dernier où il a été question du plan stratégique...

M. Toueilles fait observer qu'il travaille.

M. Cardot répond que c'est le cas aussi des autres élus qui viennent quand même. M. Toueilles ne peut donc pas voter et délègue son vote à la CNL, c'est facile, comme cela on n'écoute pas ce qu'il se dit.

M. Cardot a repris les augmentations de loyers depuis 2021, ce qui avait été voté avant son arrivée en 2020, mais en même temps c'était faible, c'était de 0,75. Il s'est rendu compte avec les tableaux portant sur 2021, 2022, 2023, 2024 et avec l'augmentation proposée pour 2025 qu'ils arriveront à 14,87 % d'augmentation. Il y a eu notamment deux augmentations importantes en 2023 et 2024 (3,50 %). Cela n'a échappé à personne mais M. Cardot le rappelle : le taux d'intérêts du Livret A Caisse d'Épargne a augmenté de 3,5 % sur ces années-là, ce qui a eu pour conséquence pour Malakoff Habitat de voir passer ses intérêts d'emprunt de 1,6 M€ à 3,8 M€ et d'être obligé de sortir 2 M€ supplémentaires. Par ailleurs, M. Cardot a comparé avec les taux d'inflation sur les mêmes années, en prenant celle prévue à 2,2 % pour 2025, ce qui donne : 14,87 % pour les augmentations de loyer et 21,2 % pour l'inflation.

Les loyers ne sont pas augmentés par plaisir et ils ne sont pas augmentés n'importe comment. Il y a un indice de construction, c'est la loi qui donne le taux maximum d'augmentation. Tous les bailleurs sociaux se basent sur "l'indice de construction" pour augmenter les loyers. M. Cardot invitera à ce sujet les élus intéressés à visionner une vidéo des Échos sur les questions du logement social. Encore récemment un article du Figaro a trait au financement et à la situation financière catastrophique dans laquelle vont très rapidement se retrouver les bailleurs sociaux. Cela est lié notamment aux taux d'intérêts qui ont fortement augmenté et qui représentent des sommes extrêmement importantes à payer par les bailleurs, sans rentrer dans le détail de la cotisation CGLLS et du RLS qu'on leur fait payer.

M. Toueilles n'était pas là au dernier conseil d'administration mais des élus étaient présents. Ils ont voté un PSP (plan stratégique de patrimoine) où il a été décidé d'investir 70 M€ dont 40 M€ pour la réhabilitation et les économies d'énergie pour certaines résidences qui ont besoin d'être réhabilitées compte tenu de la situation des bâtiments et des pertes d'énergie. Il y aura 30 M€ pour l'entretien des bâtiments en plus de ces questions d'économie d'énergie, auxquels il faut ajouter 24 M€ pour l'entretien supplémentaire (ascenseurs, terrasses, ...). Au total, c'est un budget de 94 M€ qui a été validé par le dernier conseil d'administration, c'est donc un effort extrêmement important. Comment est payé cet investissement ? Essentiellement par ce que rapportent les loyers. Concernant la cité des Poètes, sa réhabilitation va se faire notamment avec la vente de patrimoine.

Pour terminer, M. Toueilles n'était pas non plus au conseil d'administration du mois de mars où a été présenté le rapport de l'ANCOLS (agence nationale de contrôle du logement social). Ce rapport disait que Malakoff Habitat avait le prix du loyer au m² le plus faible des bailleurs de Malakoff mais aussi le plus faible de tous les bailleurs des Hauts-de-Seine. Malakoff Habitat était ainsi à 6,03 €/m² contre 7,87 pour les bailleurs sociaux des Hauts-de-Seine et 6,87 pour les autres bailleurs sur le territoire de Malakoff.

Il faut donc arrêter de dire tout et n'importe quoi.

Concernant le chauffage, il y a eu en effet un problème sur la chaudière qui avait été mal programmée. Les techniciens sont venus et il n'y a plus de problème de chauffage et d'eau chaude depuis vendredi. Ce sont de nouvelles chaudières qui ont été programmées par une société prestataire. Pour terminer il va y avoir le remboursement de charges de chauffage pour les trois résidences dont Mme Bel Hadj Youssef a parlé. M. Cardot a eu connaissance ce soir des sommes qui sont assez conséquentes puisqu'ils vont rembourser aux locataires des trois résidences concernées (29 et 32 boulevard de Stalingrad et 15/17 allée Tissot) en moyenne 200 € par locataire.

M. Garcia habite à la cité Tissot et confirme qu'il n'y a plus de problème d'eau chaude et de chauffage depuis vendredi.

M. Brice remercie leur collègue d'avoir fait part de la situation de ces familles parce que ce partage fait partie du rôle des élus. Il voudrait surtout insister, au vu des menaces extrêmement lourdes – qui ne sont même plus des menaces mais des agressions – contre le logement social dans ce pays, sur la nécessité que ce conseil municipal fasse bloc autour d'un acquis fondamental de cette ville et de la manière dont il est géré. M. Brice remercie Dominique Cardot qui a très bien expliqué ces menaces extrêmement lourdes. La Ville va continuer à protéger cet acquis dans des conditions très difficiles. Plutôt que de remettre en cause ce qui reste un élément essentiel de l'action de cette Ville, M. Brice propose de faire front tout en veillant à la situation des familles, c'est le rôle notamment de la Ville,

des associations ou du Département quand cela peut être fait. Il invite donc les élus à faire bloc collectivement autour de cette grande force de Malakoff.

Mme Hammache comprend, d'après ce que vient de dire M. Cardot, que la réhabilitation à venir peut justifier que des familles vivent dans des conditions déplorables depuis trois ans.

Mme la Maire ne pense pas que c'est ce qu'a dit M. Cardot.

M. Cardot explique qu'ils ont eu quelques cas de logements avec de très forts problèmes d'infiltration d'eau et de moisissures et que quelques familles ont été relogées ailleurs.

Mme la Maire rappelle, à l'intention de Mme Hammache, que c'est elle qui distribue la parole et lui demande de laisser M. Cardot répondre à sa question.

M. Cardot ajoute que tous les logements ne sont pas dans cette situation. Les familles qui ont rencontré ces problèmes d'infiltration ont donc été relogées ailleurs et ces logements ont été mis en standby en attendant leur réhabilitation. Que Mme Hammache ne prétende pas que tous les logements sont concernés. Ils sont extrêmement attentifs à ce sujet et des locataires ont été relogés encore très récemment car il y avait en effet des problèmes d'infiltration et de moisissures. Comme M. Cardot l'a dit, c'est l'objectif de la réhabilitation, des 22 M€ qui vont y être investis. Il y a eu une réunion hier soir, il y a des réunions souvent et il suppose que cela n'intéresse pas beaucoup Mme Hammache car il ne l'y a jamais vue. Encore une fois ils interviennent dans les logements où des problèmes réels d'infiltration d'eau ou de moisissures ont été constatés mais que Mme Hammache ne dise pas que l'ensemble de la résidence des Poètes est dans cette situation car ils sont extrêmement attentifs à ces problèmes qu'ils suivent de très près. Ils espèrent vivement que les 22 M€ qui vont être investis vont permettre d'y répondre.

Mme Hammache demande si elle peut répondre.

Mme la Maire fait observer que l'on ne répond pas ainsi du tac au tac. M. Touilles a la parole.

M. Touilles indique qu'il faut comprendre la colère, il faut comprendre que quand des familles vivent dans des logements insalubres, cela demande beaucoup de calme et de lucidité pour pouvoir poser les bons mots sur le sujet. Mme Hammache habite au 5 de la résidence Samain, le bâtiment complètement moisi à la cité des Poètes où il y a eu un problème de sécurité. Il faut donc comprendre la colère car le logement insalubre peut porter atteinte à la dignité. Des logements dignes, c'est des personnes dignes, des logements indignes, c'est des personnes qui ne se sentent pas bien, surtout que des enfants sont touchés par l'asthme. Actuellement, plusieurs médecins examinent les enfants de plusieurs familles dans ces bâtiments et disent que c'est à cause de leur logement que ces enfants tombent malades et font de l'asthme. Il faut donc comprendre que l'on soit en colère quand on apprend cela des médecins ; il est donc normal que l'on essaie de faire remonter le problème.

Quand M. Touilles a fait les vidéos à la cité des Poètes, c'était pour que la municipalité prenne véritablement conscience du problème. Il avait alors pensé que les bonnes décisions seraient prises. Tout d'abord dire aux habitants d'arrêter de payer leur loyer parce que l'on ne peut pas demander à des gens vivant dans des logements indignes de continuer à le faire, puis reloger toutes les familles vivant dans ces logements insalubres si les travaux ne peuvent avoir lieu tout de suite. C'est le minimum qu'aurait dû faire Malakoff Habitat.

M. Touilles souhaite revenir sur les reproches de M. Cardot à ses absences aux conseils d'administration. Il l'invite à faire un pourcentage sur le nombre de ses présences, sachant qu'il est un des seuls élus qui travaille et qui n'a pas de rémunération par rapport à son engagement politique.

M. Touilles demande à ce qu'on lui cite les élus au conseil d'administration de Malakoff Habitat qui n'ont pas de rémunération politique et qui travaillent – M Pronesti est retraité.

Ils sont donc deux avec M. Courteille.

Mme la Maire demande le calme dans l'assemblée. Ce n'est pas M. Touilles qui décerne les bons points à ceux qui travaillent ou ne travaillent pas. Elle invite celui-ci à poursuivre et soumettra la délibération au vote à la fin de son intervention.

M. Touilles constate donc que seuls M. Courteille et lui-même travaillent et ne touchent pas de rémunération par rapport à leur rôle d'élus au conseil d'administration de Malakoff Habitat.

M. Cardot a dit également qu'il a fait voter la CNL lors du dernier conseil d'administration, oui, parce que seuls les représentants de la CNL sont sur la même ligne politique que lui, c'est-à-dire sur le gel des loyers. Tant que les salaires n'augmentent pas on ne peut pas demander à ceux qui gagnent le moins...

M. Touilles n'apprécie pas que tout le monde parle à chaque fois qu'il prend la parole.

Depuis 2022, Malakoff Habitat a décidé d'augmenter de plus de 10 % les loyers. Comme la CNL, qui

est sur la même position, les élus de LFI Malakoff et Citoyens demandent donc le gel des loyers puisque tout augmente sauf les salaires.

Mme la Maire remercie M. Touilles et rappelle que cette délibération concerne une subvention de la Ville de 400 000 € qui a déjà été votée. 200 000 € ont été fléchés sur deux opérations que Malakoff Habitat a fait voter dans son conseil d'administration, conseil d'administration qui ne doit pas se refaire ici en séance, ils ne sont pas ici en effet au conseil d'administration de Malakoff Habitat. Des élus d'ailleurs y siègent, élus de l'opposition comme de la majorité, et dont la plupart travaillent.

Malakoff Habitat a choisi cette cité pour les travaux, c'est le conseil d'administration qui décide du fléchage de ces 400 000 € divisés sur deux programmes. Les loyers sont la seule ressource pour payer les travaux avec les fonds propres de Malakoff Habitat qui tendent à diminuer, les emprunts quand on peut y faire recours (M. Cardot a donné des explications sur les taux) et enfin les subventions des villes. La Ville de Malakoff aimerait bien faire plus ; elle l'a fait par le passé et le fait maintenant au cas par cas en fonction des budgets municipaux qui n'augmentent pas et qui diminuent même dans cette capacité à aider. La municipalité aimerait donc faire plus mais elle ne peut malheureusement pas le faire.

Tous les membres du conseil d'administration de Malakoff Habitat vont se déporter de ce vote : M. Courteille, M. Pronesti, M. Touilles, M. Oliveira, Mme Ibos, M. Ba, M. Aarsse et M. Cardot.

Mme la Maire dit que le débat a été ce qu'il a été, elle estime que chaque personne a pu s'exprimer sur une délibération en plus dont ce n'était pas l'objet. Le débat est donc clôt.

M. Touilles fait un rappel au règlement intérieur.

Mme la Maire demande s'il y a des oppositions à cette délibération.

M. Touilles dit que Mme la Maire l'a déjà fait une fois ; il souhaite faire un rappel au règlement intérieur.

Mme la Maire demande qui est contre.

M. Touilles insiste pour faire un rappel au règlement intérieur.

Mme la Maire connaît ce règlement.

M. Touilles rappelle que ce règlement intérieur autorise deux prises de parole de cinq minutes par élu. Mme Héra Bel Hadj Youssef n'a eu qu'une prise de parole.

Mme la Maire rappelle que le règlement dit aussi que quand la Maire qui préside ce conseil municipal décide que tous les débats ont été suffisamment exprimés, elle peut arrêter le débat.

M. Touilles demande où cela est marqué.

Mme la Maire considère donc que les débats ont eu lieu, sachant de plus que les interventions ne concernaient pas la délibération mais tout autre chose. Le débat est donc clôt. Qui est contre cette délibération ?

M. Touilles maintient le rappel au règlement.

Mme la Maire demande qui est contre cette délibération. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le vote est clôt, la délibération est votée.

M. Touilles insiste pour faire un rappel au règlement.

Mme la Maire lui dit qu'il n'a pas la parole.

M. Touilles pense qu'il peut avoir la parole quand il fait un rappel au règlement. Non ? C'est donc Mme la Maire qui décide de tout.

Mme la Maire a déjà répondu.

M. Touilles lui demande au moins de respecter le règlement intérieur.

Mme Figières fera donc un rappel au règlement. M. Touilles a raison, les élus peuvent intervenir deux fois. Ce règlement dit toutefois : « Quand la présidente de séance estime que le conseil est suffisamment informé, elle peut inviter l'orateur à conclure et ensuite lancer les votes. »

M. Touilles fait observer qu'ils n'ont pas conclu.

Mme la Maire rappelle que c'est elle qui décide si le débat a été suffisamment tenu ou pas.

Mme Figières ajoute que, de plus, l'intervention doit concerner le contenu de la délibération. Or, toutes les interventions des élus du groupe LFI Malakoff et Citoyens ne concernaient pas cette délibération. En effet, cette délibération parle du remplacement des menuiseries à Salagnac et M. Touilles nous parle de Stalingrad donc et hors sujet

M. Touilles cite l'article 19 : « La Maire passe la parole au rapporteur, les conseillers [...]. Le temps de parole est de cinq minutes par intervention... »

Mme la Maire interrompt la séance cinq minutes suite aux non-respect de la distribution de la parole par les élus de la France insoumise et citoyenne

Interruption de séance

Mme la Maire cède la parole à Mme Morice pour la subvention de 2 000 € à SOS Méditerranée.

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

DEL2024_130 : Attribution d'une subvention de 2 000 euros à SOS Méditerranée.

Rapporteur : Mme Morice

Mme Morice donne lecture de la présentation :

« Cette année encore, la Méditerranée conserve son statut de mer la plus meurtrière du monde. En 2024, 3 155 personnes sont mortes en tentant de traverser cette mer selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la Migration.

À ce jour, 49 961 personnes ont été secourues par SOS Méditerranée dont 1 526 depuis le début de l'année. L'assistance aux personnes en détresse, d'ailleurs valeur capitale des marins, est un devoir inscrit dans les textes internationaux et dans le corpus législatif français. Pourtant, les États européens, en cessant l'activité de leurs navires de sauvetage ou en reléguant la coordination des opérations de recherche de sauvetage à la Libye, se désengagent de leurs obligations en Méditerranée.

La Ville de Malakoff est mobilisée depuis toujours pour un accueil digne, inconditionnel et durable des populations migrantes. Cet accueil passe d'abord par le sauvetage en mer de ces personnes qui n'ont d'autre choix que de prendre la mer pour quitter leur pays. Depuis 2015, SOS Méditerranée, grâce à l'Aquarius et l'Ocean Viking, pallie la défaillance des États européens en étant présents en mer comme sur terre pour sauver et protéger les populations migrantes et également pour témoigner de la crise humanitaire sans précédent que connaît cette partie du monde.

Une journée de sauvetage en mer avec l'Ocean Viking coûte 24 000 €. Chaque personne sur le bateau a un rôle essentiel, que ce soit l'équipe de sauvetage, l'équipe médicale d'accompagnement ou les journalistes qui permettent d'informer le monde sur les actions menées par tous les professionnels et les citoyens engagés. Nous ne pouvons faire des économies sur l'accompagnement de ces victimes ; il est impossible de rester inactif face au décompte des naufragés morts en mer, c'est notre devoir de saluer et d'accompagner à notre échelle le travail colossal qu'effectuent ces citoyens européens engagés. Face à ce constat effrayant et à l'inaction des gouvernements européens, les collectivités territoriales ont lancé un appel en 2021 pour soutenir financièrement SOS Méditerranée et l'inconditionnalité du sauvetage en mer.

Dans la continuité de notre engagement historique pour la paix et la solidarité internationale ainsi que notre adhésion à la plateforme des collectivités territoriales en 2023, la Ville souhaite verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à SOS Méditerranée pour soutenir cette organisation dans son engagement pour le sauvetage des naufragés en mer Méditerranée. Je vous remercie. »

La mer Méditerranée est la route migratoire la plus mortelle avec près de 30 000 décès recensés depuis 2014. Alors que l'année 2024 n'est pas encore achevée, le nombre de victimes s'élève déjà à 1 447 personnes¹.

Pour lutter contre cette catastrophe humanitaire, l'association européenne SOS Méditerranée mène une action multidimensionnelle : le sauvetage en mer des personnes en situation de détresse, la prise en charge socio-médicale des personnes secourues jusqu'à leur débarquement en lieu sûr et la sensibilisation du grand public sur l'ampleur de cette crise.

Car les naufrages ne cessent de se produire, sans qu'une action étatique ne soit déployée pour y remédier : la dernière action de recherche et de sauvetage, menée par l'Italie, date de 2014 et n'a été ni reconduite, ni imitée par d'autres États-membres de l'Union Européenne.

Pourtant, l'assistance des personnes en mer en situation de détresse est une obligation juridique disposée par de nombreux textes de loi allant du Code maritime au règlement de l'Union Européenne n°656/2014 en passant par plusieurs conventions internationales (CNUDM, SAR, SOLAS).

Les actions de SOS Méditerranée sont une réponse à cette obligation légale - qui revêt également un impératif moral. Mais elles ont un coût : une journée en mer coûte 24 000 euros.

¹ Ces chiffres sont issus des travaux menés par le Projet « Migrants Disparus » au sein de l'Organisation Internationale des Migrations, principale organisation des Nations Unies.

Le financement de SOS Méditerranée repose uniquement sur les dons et les subventions publiques. Ainsi, la Ville de Malakoff a attribué à l'association une subvention de 2 000 euros en 2023.

Un tel soutien s'inscrit parfaitement dans les actions municipales de promotion de l'accueil des personnes migrantes et réfugiées déjà menées : l'accompagnement des associations malakoffiotes mobilisées auprès de ces publics (Scarabée, RESF 92, Secours Populaire), l'adhésion à l'Association Nationale des Villes et des Territoires Accueillants (ANVITA) en 2019, la création d'une délégation à la ville accueillante en 2020, puis l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée en 2023. Ces priorités ont par ailleurs été clairement manifestées dans les engagements municipaux 73 et 119.

Ainsi, afin de poursuivre la politique de la Ville de Malakoff en faveur de la solidarité internationale et de faire respecter ses engagements en sa qualité de territoire accueillant.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir APPROUVER la reconduction d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à SOS Méditerranée.

A l'unanimité 37 voix POUR dont 3 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, M. Poullé). Le conseil municipal attribue à l'association SOS Méditerranée une subvention de 2 000 euros en soutien à son action en faveur des réfugiés et demandeurs d'asile. Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout document inhérent au versement de cette subvention.

Mme la Maire remercie Mme Morice. Cette subvention qu'ils vont voter pour SOS Méditerranée est importante. Comme chacun le sait, il y a aussi des migrants qui meurent en Manche. Pour rappel, la Députée des Hauts-de-Seine, Elsa Faucillon, a posé une question au gouvernement hier. Pour toute réponse, on lui a envoyé le ministre de la pêche, ce qui est extrêmement choquant, évidemment. Le Premier Ministre a essayé de se rattraper ensuite en disant qu'ils avaient mal lu la question. Il y a donc là deux sujets : on ne considère pas bien les élus parce qu'on ne lit pas bien leurs questions, ensuite, envoyer le Ministre de la Pêche pour répondre sur des questions aussi dramatiques est révélateur du pays dans lequel ils vivent en ce moment, c'est vraiment profondément choquant et scandaleux.

Mme la Maire demande s'il y a des interventions sur ce vœu – elle dit bien sur ce vœu.

Mme Jannès indique que les élus du groupe Malakoff Plurielle estiment que c'est une très bonne chose que la Ville s'engage à ce devoir de solidarité et d'humanité. Ce groupe, dont beaucoup de ses membres s'engagent personnellement pour cette cause humanitaire sans précédent qui risque malheureusement de s'amplifier encore en raison des dérèglements climatiques, soutient cette adhésion et votera donc pour ce vœu sans problème.

Une question de forme sur la délibération : les différentes associations malakoffiotes engagées y sont citées (Scarabée, le Secours populaire, ...) mais pas Zinzolin, s'agit-il d'un oubli ? Cette association pourrait être rajoutée, à moins de mettre trois petits points à la fin de la liste.

M. Touilles donne lecture de son intervention :

« La Méditerranée est un cimetière géant. Deux enfants par jour sont noyés dans la mer Méditerranée. Les patrons des entreprises françaises comme Bolloré doivent cesser le pillage des ressources en Afrique. La France dépend fortement de l'énergie nucléaire, 68 % de son électricité provenant de centrales nucléaires. Elle obtient au Niger plus de 19 % de l'uranium nécessaire au fonctionnement des centrales. Malgré cette contribution importante aux besoins énergétiques de la France, seuls 14,3 % des Nigériens ont accès à un réseau électrique. De même, 80 % du cobalt extrait au Congo sert pour les voitures électriques. Finissons-en avec ça, le temps des colonies, c'est fini.

La Françafrique est connue pour ses systèmes d'exploitation conçus pour tirer profit des ressources africaines en utilisant la pression, le capital et souvent la force pour maintenir le contrôle de son ancien empire. La France a démontré une tendance à intervenir militairement plus de 50 fois depuis 1960 dans les pays africains pour sécuriser les gouvernements qui restent conformes aux intérêts économiques français, en particulier liés à l'utilisation continue du franc CFA. Le système par lequel le franc CFA fonctionne a toujours été celui d'un taux de change fixe où la monnaie a une convertibilité illimitée mais en permanence rattachée à la monnaie française, auparavant le franc puis l'euro. Il faut en finir avec le franc CFA et l'impérialisme, le temps des colonies, c'est fini.

Ce pillage des richesses et les guerres déclenchées par les impérialistes font fuir les Africains de chez

eux. Ils tentent alors de traverser la Méditerranée, cherchant un avenir meilleur pour eux et leurs familles. Certains politiques, plutôt que de régler les vraies causes et d'accueillir nos amis africains, préfèrent les laisser mourir en mer. C'est là qu'intervient SOS Méditerranée qui sauve des vies en respectant les dispositions du droit maritime international puisque tout capitaine a normalement obligation, autant qu'il peut le faire sans danger sérieux pour son navire, son équipage et ses passagers, de porter secours à toute personne en danger de se perdre en mer. Tout manquement à cette obligation est réprimé par la loi.

Merci à SOS Méditerranée de garder son humanité et de sauver des vies. Hier encore, le gouvernement a quant à lui démontré toute son inhumanité et son sentiment de suprématie blanche en faisant répondre le Ministre de la Mer et de la Pêche sur le nombre de naufrages et de morts dans la Manche et en Méditerranée. Nos frères et sœurs en humanité ne sont pas des poissons mais bien des êtres humains qui se noient et qui meurent. »

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Nous saluons cette délibération qui vise à renouveler le soutien de Malakoff à l'association SOS Méditerranée. Alors que loin des regards des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants meurent chaque année en tentant de traverser la Méditerranée, cette association lutte avec courage pour aider les naufragés. L'Union populaire apporte tout son soutien à cette association. Il est regrettable que malgré ces drames l'immigration soit en permanence stigmatisée et montrée du doigt dans le débat public alors même que les guerres et le réchauffement climatique vont renforcer les mouvements de population ; et ni les murs, ni les lois restrictives ne parviendront à arrêter ce mouvement. Or, le Ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, s'entête à vouloir faire revenir à l'Assemblée nationale la disposition concernant la précédente loi immigration censurée par le Conseil constitutionnel : déchéance de nationalité, exclusion des personnes en situation irrégulière, hébergements d'urgence, etc., tout un tas de mesures stigmatisantes pour les étrangers. Nous pointerons avec force cette énième loi démagogique visant à montrer du doigt les étrangers, quitte à fouler aux pieds une nouvelle fois l'État de droit. C'est une raison supplémentaire pour voter une éventuelle motion de censure.

Pour toutes ces raisons nous voterons bien entendu en faveur de cette délibération. »

M. Brice se réjouit bien entendu de la perspective du vote de cette subvention à SOS Méditerranée qui mène une action courageuse et indispensable depuis longtemps dans des conditions de plus en plus difficiles.

Tout le monde en est conscient ici, cela ne suffit pas, évidemment, pas seulement de voter cette subvention-là, parce que, convoquer l'impérialisme, c'est sûrement très bien, mais ce pays est très fragmenté sur ces questions d'immigration. Ces questions d'immigration, en France comme un peu partout, ont pris un caractère central qu'elles ne devraient pas avoir. Tout le monde ici sait, et cette ville mieux que quiconque, que l'immigration fait partie de la vie pour tout un tas de raisons, et souvent dans des conditions très difficiles. Évidemment, le constat que la stigmatisation, l'essentialisation portée, y compris par le Président de la République et par la majorité parlementaire lors de la loi immigration, qui vise à considérer que par nature, en raison de la religion, des couleurs de peau, les personnes ne pourraient plus être intégrées dans le pays, ces dérives-là marquent clairement les dérives de l'inacceptable.

M. Brice voudrait dire ici que se contenter de grands discours, refuser de voir ceux qui travaillent, une partie des personnes dans ce pays, sur cette question de l'immigration instrumentalisée, mais aussi parce qu'il y a toute une série d'évolutions de nature culturelle, identitaire, politique, sociale, liées au logement qui font que cela travaille, M. Brice le dit, ce sont des réalités, y compris dans cette ville, qu'il va falloir prendre à bras-le-corps tout en étant très sûrs d'une chose : le premier ou la première qui considère que quelqu'un devrait être dehors en raison de sa religion ou de la couleur de sa peau n'a pas sa place dans ce pays. Il s'agit aujourd'hui non seulement d'aider celles et ceux qui aident en mer mais aussi d'organiser l'immigration pour le travail, pour l'asile, pour les femmes victimes de violences et de traite des êtres humains, pour la protection environnementale, c'est cela qu'il faut faire aujourd'hui et M. Brice invite les élus à y prendre part.

Mme la Maire soumet ce vœu au vote.

VOEU

Proposition de Malakoff Plurielle au conseil municipal de Malakoff pour la mise en place du dispositif « Les Papillons » dont l'objectif est de protéger les enfants.

Rapporteur : M. Rajzman

M. Rajzman précise que ce vœu déposé sur les tablettes a été amendé par Mme Ghiati et qu'il a accepté toutes les modifications. Son vœu était en effet quelque peu directif dans le sens où la protection des enfants et les décisions que la municipalité pourrait prendre plus tard ne concernent pas que le dispositif « Les Papillons » auquel s'est intéressé M. Rajzman. Il propose donc de lire son intervention et d'échanger par la suite sur la rédaction du vœu éventuellement si des choses ne conviennent pas.

« Ce vœu pour la protection des enfants contre toutes sortes de violences, qu'elles soient intrafamiliales, sur Internet, dans les clubs sportifs ou au sein même de l'école fait naturellement écho à cette tradition à Malakoff de porter haut et fort des causes justes au travers d'actions de sensibilisation, par exemple dernièrement concernant les violences faites aux femmes.

Aujourd'hui, je vous propose de porter la voix des enfants au travers de la mise en place d'un dispositif original proposé par l'association « Les Papillons » qui consiste à installer des boîtes aux lettres dans les écoles, les centres sportifs, les centres de loisirs, et permettre ainsi aux enfants la possibilité de s'exprimer en toute discrétion, sans jugement, sans représailles.

L'association s'est fait connaître grâce aux médias qui ont relayé l'histoire de Lily en juin 2022 qui avait déposé un mot dans la boîte aux lettres Papillons qui venait d'être installée dans son école. Elle citait un prénom et décrivait que cette personne mettait "sa partie du bas à lui dans sa partie du bas à elle". Ce prénom se révélera être son grand-père ; il sera arrêté quelque jours plus tard. À l'issue de son procès le 23 septembre il a été condamné à 12 ans de réclusion criminelle. Le premier procès « Les Papillons » à montrer à tous que ce dispositif fonctionne.

Au-delà de ce fait divers, laissez-moi vous donner quelques chiffres et informations complémentaires. Pour l'heure, l'association « Les Papillons » a déployé, en 2023 et 2024, 277 boîtes aux lettres à disposition de 49 595 enfants.

- 36 % des mots reçus sont écrits par des 8-9 ans, 20 % par les 10-11 ans et 16 % par les 6-7 ans qui ne peuvent pas appeler le 119 car ils ne disposent pas en général d'un téléphone portable.
- 63 % des mots sont écrits par des filles.
- 76 % des mots déposés par les enfants racontent des situations qui se passent en milieu scolaire.
- 9 % concernent des maltraitances subies dans le cadre familial.

Concernant le milieu scolaire, quelques détails :

- 21 % dénoncent des situations de harcèlement.
- 27 % dénoncent des incivilités de type injures, bousculades.
- 20 % dénoncent des violences physiques.
- 5 % dénoncent des violences sexuelles qui vont du harcèlement aux attouchements.

Au sein du milieu familial (environ 9 % des mots des enfants) :

- 54 % concernent des violences physiques.
- 7 % concernent des violences psychologiques.
- 12 % concernent des violences sexuelles intrafamiliales, c'est sûrement le chiffre le plus choquant.

Au final, 2,4 % des mots reçus ont entraîné des informations préoccupantes adressées par e-mail avec le mot de l'enfant au CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) des Départements. Ce sont les psychologues des salariés de l'association qui ont cette lourde tâche.

Un dernier chiffre, 1,4 % des mots reçus et analysés par le pôle d'analyse des courriers Papillons ont fait l'objet d'un signalement au Procureur de la République en raison d'un danger grave et immédiat encouru par les enfants.

Des villes de tous bords ont déjà souscrit à cette initiative (Colombes, Clichy, Vaucresson, Puteaux, Limeil-Brévannes, Neuilly-sur-Marne, etc.).

Je ne vais pas ici vous détailler le mode opératoire et l'accompagnement de l'association, j'en laisserai le soin à Mme Ghiati à qui j'envverrai les éléments que j'ai déjà collectés.

Pour terminer, je tenais à vous remercier, Mme Ghiati, pour les corrections apportées, comme je l'ai dit en début de séance, et j'accepte volontiers votre version corrigée. Effectivement, il existe différentes options et associations au-delà des Papillons pour protéger les enfants. J'espère juste que la réflexion ne sera pas trop longue car il y a urgence à agir. Merci. »

M. François donne lecture de son intervention :

« L'objectif du vœu que vous nous présentez, M. Rajzman, au nom du groupe Malakoff Plurielle, est d'appeler les services municipaux et nos partenaires à mettre en œuvre un outil de lutte contre les violences faites aux enfants sur le territoire communal. C'est un sujet évidemment louable et, en tant que délégué au projet éducatif de territoire et au conseil éducatif local, j'y suis évidemment très sensible comme l'ensemble des élus de la majorité. Merci d'avoir rappelé dans votre intervention quels sont évidemment les enjeux de la lutte contre les violences faites aux enfants.

Mais je dois vous dire que, au nom du groupe Malakoff en commun, communistes et citoyen·nes, nous ne pouvons pas voter ce vœu. Au-delà de la formulation, il s'agit plus d'une question de méthode. À aucun moment dans la formulation du vœu, dans sa forme, dans son existence même, vous laissez penser que cette problématique ne fait pas partie et n'est pas prise en compte dans les politiques éducatives de la Ville, et je dois rappeler ce soir que, bien évidemment, c'est faux. Depuis de très nombreuses années la Ville s'est dotée d'un projet éducatif de territoire qui est la colonne vertébrale de nos politiques éducatives. Lors de l'élaboration du PEDT en cours, nous nous sommes appuyés entre autres sur l'intégration des axes éducatifs du plan d'action "Ville amie des enfants" de l'Unicef – puisque nous sommes "Ville amie des enfants" de l'Unicef, je vous le rappelle – dont l'un des axes est de "Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes".

Je voudrais rappeler également ce soir que c'est un choix politique de notre part de construire notre PEDT en allant beaucoup plus loin que ce que la convention exige pour ouvrir droit à des financements de l'État, et nous le referons l'année prochaine dans le cadre du renouvellement du PEDT pour septembre 2025. Nous réaffirmerons nos engagements éducatifs qui sont ambitieux, qui sont un marqueur politique fort sur cette mandature. Nous rappellerons les valeurs que cette majorité porte dans ses politiques publiques comme les différentes majorités précédentes les ont portées avant nous depuis longtemps.

Nous agissons à travers le projet éducatif de territoire pour que les questions d'éducation irriguent l'ensemble de nos politiques publiques. Vous le savez, nous en avons déjà parlé ici, le PEDT irrigue également les politiques de la Ville sur la prévention, la santé, les maisons de quartier, le sport, la culture, la jeunesse ; je peux citer également le genre, le handicap, la mémoire, le développement durable – il n'y a évidemment pas de hiérarchie, pas d'ordre – et la culture de paix, dont nous venons de parler.

C'est justement aussi la vocation du conseil éducatif local de rassembler les partenaires et l'ensemble de la communauté éducative. La vocation du CEL, c'est de permettre à tous ces partenaires de pouvoir coordonner leurs actions. Sur le sujet que vous évoquez aujourd'hui, coordonner les actions est évidemment primordial. Il existe différentes procédures souvent pluridisciplinaires et il est important que l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès des enfants puissent coordonner leurs actions. Le premier partenaire que je vais citer est évidemment l'Éducation nationale qui a une part extrêmement importante dans ces procédures-là.

Je vous remercie d'avoir ouvert dans la deuxième proposition à ce que cela ne soit pas forcément Papillons car il existe effectivement plein d'autres associations (la question n'est pas de savoir s'il s'agira de Papillons, de "La voix de l'enfant" ou autre chose) mais la décision de mettre en œuvre un dispositif ou un outil tel celui que vous nous avez proposé ne peut pas se prendre sous la forme d'un vœu. Ce serait – permettez-moi de vous le dire – méconnaître la manière dont se construisent les politiques éducatives avec l'ensemble de la communauté éducative. Ce serait méconnaître le travail nécessaire pour mettre en œuvre une action ou un outil – j'en profite ici pour remercier l'ensemble des services, l'ensemble des partenaires, l'ensemble des personnes qui au quotidien mettent en œuvre ces actions ou ces dispositifs dans le cadre du PEDT, je pense évidemment aux animateurs et il y en a énormément d'autres. Et ce serait méconnaître l'impérieuse nécessité de construire ces dispositifs avec encore une fois l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, le premier d'entre eux évidemment étant l'Éducation nationale.

Ce n'est donc pas une question de formulation, M. Rajzman, c'est une question principalement de forme, de méthode, et c'est pour toutes ces raisons-là que nous ne pourrions pas voter pour ce vœu. »

Mme Sourigues indique que ce vœu qui porte sur le sujet de la parole de l'enfant les a bien sûr beaucoup questionnés parce qu'il soulève bien entendu une question hautement importante ; on ne saura jamais dire à quel point c'est important. Toutefois, la forme de vœu d'une autre part et d'un vœu qui doit évoluer d'autre part pose question et il est compliqué de se positionner. Ce vœu a

permis de parler d'un sujet, et à la limite pourquoi pas, mais effectivement ce n'est peut-être pas tout à fait comme cela qu'il aurait fallu l'avancer.

Il y a en effet une grande place laissée vacante, voire un abîme, dans tout le dispositif de protection de l'enfance et de l'adolescence et ce, sur tous les sujets. On s'en émeut régulièrement, on parle de prévention mais on ne peut que regretter la quasi-disparition des médecins scolaires et des psychologues scolaires qui sont notamment des maillons essentiels de la prévention et de la détection des situations de violence, de harcèlement ou de mal-être comme l'a évoqué très justement M. Rajzman. Dans cet espace laissé vacant – je ne cite pas ce qu'il se fait localement mais une politique plus générale – il peut y avoir toutes sortes d'initiatives qui ne sont pas exclusives les unes des autres mais pour lesquelles il n'y a parfois pas de cadrage et surtout pas d'évaluation, même si les résultats sont là.

Pour autant, le principe de proposer un dispositif permettant de favoriser la parole de l'enfant est tout à fait important et honorable, mais s'agissant de l'association pressentie – j'ai bien entendu que vous avez élargi –, l'association Les Papillons présente une analyse assez juste de la problématique et des objectifs poursuivis par son dispositif. Le déploiement des boîtes Papillons a déjà permis de détecter des situations qui ne l'avaient pas été auparavant. Vous en avez notamment cité mais il y en a certainement beaucoup d'autres, moins dramatiques et heureusement, mais nous ne disposons que d'éléments parcellaires sur le traitement des informations recueillies, sur la façon dont elles sont traitées, le coût d'éventuelles prises en charge psychologique – ce qui est important aussi –, le fonctionnement à mettre en place qui incomberait à la municipalité – comme semble l'indiquer le site des Papillons –, et surtout le fonctionnement et la gouvernance de cette association dont finalement on ne sait pas grand-chose même en regardant bien le site.

Pour ces raisons, et même si Mme Sourigues souligne encore une fois l'intérêt de réfléchir à des mesures concrètes de prévention dans les écoles et les lieux d'accueil pour les enfants et adolescents, les élus du groupe socialiste ne pourront que s'abstenir sur ce vœu.

Mme la Maire redonne la parole à M. François qui souhaite ajouter quelque chose.

M. François précise qu'il ne voulait pas donner l'impression que tout ce qu'ils font dans le cadre du PEDT est absolument parfait. Il y a certainement beaucoup de choses à améliorer, et tant qu'il restera un enfant qui subit une violence dans cette ville, il faudra évidemment continuer le combat. M. Rajzman a dû le comprendre, ce n'est pas une question de sujet mais une question de forme. M. François voulait donc lui proposer, plutôt que de maintenir cette forme de vœu qui visiblement peut interroger, de ne pas voter sur ce vœu mais d'organiser une réunion pour évoquer avec lui les questions de prévention, les dispositifs et les actions du projet éducatif de territoire par exemple.

M. Vernant est aussi un peu mitigé sur ce vœu. Tout d'abord, c'est une toute petite partie du problème. C'est très bien de faire de la sensibilisation auprès des enfants, de les inviter à parler, mais effectivement c'est une toute petite partie du problème.

Toutefois, le fait de rejeter ce vœu envoie peut-être un signal négatif. Il faudrait donc peut-être retravailler tout cela ensemble pour la prochaine séance, sous forme d'un vœu ou d'une délibération.

M. Goldberg indique qu'il s'agit là d'un sujet véritablement critique et qui mérite, selon Grégory Gutierrez et lui-même, un débat qui soit véritablement approfondi. À cet égard il est nécessaire de poursuivre ce travail qui est engagé.

Les réserves qu'ils peuvent émettre concernent des aspects qui sont non seulement de méthode mais également de principe. Si l'idée est extrêmement louable, on peut effectivement regretter que l'État ne fournisse pas suffisamment de travail pour prévenir les violences sexuelles notamment commises sur les enfants. L'idée est effectivement louable mais il semble à M. Goldberg qu'il y a une opposition de principe au sens où l'on ne sait pas de quelle manière l'association en question s'insère dans la chaîne de traitement pénal. À un moment donné un agent ou une agente est censé envoyer les courriers en question à l'association pour un traitement psychologique mais l'on ne connaît pas le statut exact de ces psychologues. S'agit-il de personnes assermentées ? Quelle est la relation que ces personnes entretiennent avec les dispositifs pénaux ? Il n'y a là aucune information sur l'usage réel qui pourrait être fait des informations ainsi transmises alors qu'elles sont particulièrement critiques et confidentielles. C'est une des principales objections au fait d'approuver précisément le vœu, notamment relatif à l'association Les Papillons. Cette question peut d'ailleurs se poser avec d'autres associations. Il faudrait voir s'il n'existe pas d'autres formules disponibles pour prévenir ces violences par voie écrite comme c'est proposé ici car l'idée qui consiste à mettre des boîtes aux lettres à disposition des enfants est quand même extrêmement intéressante.

En l'état, M. Gutierrez et M. Goldberg s'abstiendront sur ce vœu et souhaitent que ce travail soit poursuivi.

M. Toueilles fait part pour commencer de quelques chiffres :

- 377 000 enfants sont concernés par des mesures de protection judiciaire.
- 148 000 enfants sont placés en hôtel.
- 2 000 enfants sont sans abri, contre 927 en 2020.
- 500 enfants de moins de trois ans sont sans abri.
- 40 % des sans-abri de moins de 25 ans sont passés par l'aide sociale à l'enfance.
- La France, au classement des droits de l'enfant, est 28^e sur les 35 pays les plus riches.

M. Toueilles ne comprend pas certaines choses. Il n'était pas d'accord tout à l'heure avec M. Rajzman qui veut plus de policiers municipaux quand lui en veut moins, préférant mettre l'argent autre part. Mais sur ce sujet-là, il n'y a pas d'impact sur la Ville, il n'y a pas d'impact négatif, il n'y a qu'un impact positif, surtout que M. Rajzman a pour le coup essayé de faire preuve de consensus en précisant « à l'exemple » de l'association Les Papillons.

Le premier considérant est « Le conseil municipal soutient pleinement la lutte contre les violences faites aux enfants », ce sur quoi ils sont tous d'accord.

Le deuxième, c'est « demande que la commune s'engage activement en facilitant la mise en place des dispositifs de lutte contre ces violences sur son territoire en collaboration avec les associations, les établissements scolaires et les partenaires éducatifs locaux. » M. Toueilles ne voit pas non plus vraiment le problème.

Le troisième, c'est « invite les services municipaux à réunir l'ensemble des acteurs concernés dans cette optique et la municipalité à présenter le résultat de ses réflexions devant le conseil municipal. »

M. Toueilles a entendu M. François dire « méconnaître, méconnaître, méconnaître » mais ces trois considérants n'ont rien de fou. À part le fait que cela ne vienne pas de la majorité municipale dont l'ego est peut-être touché parce qu'elle n'a pas eu l'idée à ce moment-là ! M. Toueilles demande donc à la majorité municipale de faire preuve de raison, d'intelligence car il n'y a là rien qui puisse amener à s'abstenir ou à voter contre ce vœu. Il faut revenir à la raison.

M. Courteille est très mal à l'aise car il a l'impression qu'il ne va pas tarder à être d'accord (sur le fond et pas sur la forme) avec M. Toueilles, et ce d'autant plus qu'il a envie de remercier M. Rajzman de mettre le sujet sur la table. Tous l'ont dit, c'est un sujet qui est malheureusement bien trop souvent d'actualité, qui touche tout le monde, que chacun a pu lire ou qui peut peut-être même exister dans leur famille, c'est donc un sujet sur lequel il faut agir. M. François l'a dit, beaucoup de choses sont faites, malheureusement, elles ne sont jamais suffisantes. On peut toujours faire plus et on doit faire plus.

M. Courteille est dans le monde associatif et connaît pas mal d'associations mais il ne connaissait pas celle-ci. En regardant rapidement sur Internet il a vu en effet qu'il y avait des choses un peu étonnantes sur cette association, notamment la demande de devis. D'ordinaire, sur ce type d'action il n'y a pas de demande de devis.

En tout cas, ils doivent essayer de se mettre d'accord pour arriver à quelque chose. Les trois propositions faites à la fin de ce vœu ne choquent sans doute personne mais c'est probablement la rédaction du texte qui peut être revue. M. Courteille est convaincu qu'ils peuvent ensemble faire preuve d'intelligence collective et arriver à quelque chose d'à peu près partagé.

M. Bresset indique que, pour les élus du groupe Renaissance Malakoff, ce sujet est un sujet d'importance qui mériterait sans doute un réel consensus, même avec quelques aménagements. Que l'on considère cette association en particulier ou une autre, ce type de dispositif paraît quand même une avancée importante dans le dépistage des violences faites aux enfants et il mérite un vrai soutien. Les élus du groupe Renaissance Malakoff voteront donc pour.

Mme Parmentier n'ajoutera rien sur le fond mais sur la forme. Elle pense que le plus gros des soucis est que les vœux sont en général transmis à l'avance ; celui-ci a été joint à l'ensemble des délibérations du conseil municipal et a pu échapper à la vigilance des élus qui en ont pris connaissance par ailleurs extrêmement tardivement. M. Rajzman a dit en propos liminaires qu'il avait eu un temps d'échange pour retravailler le contenu. De fait, le vœu proposé ce soir n'est pas celui qui a été envoyé avec les délibérations.

Mme Parmentier pense que ce n'est pas le fond qui pose un souci et ce n'est pas l'ego qui pose un souci. Dans la première version il y avait une invitation à recourir à l'association Papillons qui pouvait les faire un peu hésiter car c'était un choix proposé de façon un peu unilatérale. Comme l'ont dit beaucoup d'intervenants, il conviendrait peut-être de retravailler le texte car les élus du groupe socialiste sont plutôt d'accord avec les considérants. Par ailleurs, un vœu remis sur table aurait traduit le travail qui a été fait pour élargir la proposition car, dans sa forme actuelle, le fait de tout fléchir sur Papillons pose un problème. Le reste ne pose pas de problème, et sûrement pas un problème d'ego.

M. Aarsse a trouvé les différentes interventions très intéressantes. Il tient tout d'abord à remercier le groupe Malakoff Plurielle, M. Rajzman, d'avoir porté ce vœu. C'est un sujet sur lequel ils peuvent sans doute être tous d'accord. Il y a beaucoup à faire, l'Éducation nationale fait mais, comme l'a dit M. Courteille, il ne faut pas négliger d'autres pistes car on ne fait jamais assez sur ce sujet.

Les élus du groupe Les Écologistes sont pour sur le principe mais ils se posent des questions sur l'association Papillons. Outre la question du coût (qui est dérisoire si l'on a de vrais résultats), différentes recherches montrent notamment des échanges avec le ministère de l'Éducation nationale où des améliorations sont demandées. Le dernier échange date de 2022 et les choses se sont peut-être améliorées depuis, d'autres associations proposent peut-être des choses équivalentes, etc.

Le vœu a été réécrit sans mentionner pleinement l'association Papillons, ce qui pourrait être intéressant. En attendant, M. Aarsse propose de reporter ce vœu sur un prochain conseil municipal pour le retravailler entretemps, sachant qu'il s'agit d'un sujet consensuel et important, plutôt que de batailler sur l'association Papillons en disant que ce n'est pas bien, que telle autre association pourrait être mieux, que telle autre coûte plus cher, etc. C'est un sujet de fond grave et important et M. Aarsse propose donc de retravailler ce vœu conjointement si tout le monde en est d'accord.

Mme la Maire constate qu'il y a encore de nombreuses prises de parole : M. Gutierrez, Mme Trichet-Allaire, Mme Ibos, Mme Alaudat, Mme Aprikian, Mme Bel Hadj Youssef, Mme Muret, c'est-à-dire à peu près tout le conseil municipal. Elle note par ailleurs qu'une version n'est pas sur la table, que des communications se sont faites dans l'urgence, que des groupes se sont réunis, que d'autres qui n'ont pas discuté. M. Rajzman va donc reprendre la parole.

M. Rajzman, à l'intention de M. François, assure qu'il n'a jamais sous-entendu que la Ville ne faisait rien ; le fait que son intervention commence ainsi l'a un peu peiné. Mais il est finalement très heureux d'avoir eu autant d'interventions souhaitées sur un vœu, ce qui doit être la première fois. De fait, quelle que soit l'issue, pour lui l'objectif est atteint, il a juste ouvert un sujet qui lui paraissait extrêmement important. Encore une fois il y a finalement consensus sur le fond ; sur la forme, il est tout à fait ouvert à rediscuter le vœu au conseil municipal prochain avec les amendements des uns et des autres.

À l'intention de Mme Parmentier, M. Rajzman dit avoir envoyé le vœu en temps et en heure, sauf que celui-ci n'a peut-être pas été distribué dans les boîtes e-mail et c'est regrettable.

Concernant Les Papillons, c'était juste une proposition car en effet d'autres associations existent. M. Rajzman ne s'était pas fixé sur celle-ci mais il trouvait qu'elle était dans l'action et non pas dans la réflexion. Comme dit à la fin de son intervention, il y a urgence à protéger les enfants à Malakoff et l'on aura beau faire toutes les réunions possibles, mener des réflexions, des plans stratégiques et autres, on ne peut pas attendre, que ce soit avec Papillons ou avec d'autres associations.

Dernier point, le coût étant de 1 000 € par an pour les 7 écoles, M. Rajzman ne peut pas entendre cet argument.

S'il est décidé de ne pas voter le vœu, ce n'est pas bien grave, M. Rajzman sera tout de même très heureux qu'ils aient pu discuter ensemble de ce sujet qui touche forcément beaucoup de monde. Il fait donc deux propositions : soit voter le vœu aujourd'hui, soit le reporter au conseil municipal prochain après réécriture. Encore une fois, il avait accepté toutes les modifications proposées par Mme Ghiati avec qui il était tout à fait aligné, c'est d'ailleurs elle qui a rajouté « à l'exemple ». C'est la majorité municipale qui va choisir car M. Rajzman n'est pas grand-chose dans ce conseil municipal où il est un conseiller municipal minoritaire et souvent... mais il préfère s'arrêter là au risque de s'énerver.

Mme la Maire fait observer qu'il n'y a pas de conseiller municipal important ou pas important, il y a des conseillers municipaux qui appartiennent à une majorité et d'autres qui appartiennent à une opposition. Sauf preuve du contraire, personne n'a dit que M. Rajzman n'avait pas le droit de déposer un vœu. Ce vœu a été déposé et il l'a défendu.

M. Rajzman dit en quelque sorte qu'ils peuvent enfin débattre ensemble de ce sujet mais voilà des années que Mme la Maire vit dans cette ville, des années qu'il y a des réunions... Il y a tout de même un partenaire incontournable dans cette démarche, c'est l'Éducation nationale parce que les enfants passent la grande majorité de leur temps à l'école. Toute initiative parallèle à l'Éducation nationale a forcément des répercussions parce que ce n'est pas parce qu'un enfant qui va livrer une parole dans une boîte aux lettres à l'entrée d'une école qu'il va se sentir ensuite libéré de quelque chose et en parler à sa maîtresse, à son maître, à son animateur. Il va déclencher en fait tout un processus sur lequel sont formés les animateurs, les enseignants, les personnels RASED (réseaux d'aide aux enfants en difficulté), les médecins scolaires (même s'ils sont malheureusement portion congrue dans cette ville comme partout ailleurs) et le personnel médical.

Le dispositif Papillons fait en effet recette en ce moment – et Mme la Maire n'a pas d'actions dans quoi que ce soit – parce qu'un procès a fait un peu la Une des journaux, comme l'a dit M. Rajzman. Cette association est donc montée tout de suite en puissance. "La voix de l'enfant", une association avec laquelle Malakoff travaille depuis longtemps, existe depuis 42 ans et fait exactement la même chose. Ce sont des processus autres que les boîtes aux lettres mais elle travaille en lien avec les équipes. Cela fait 42 ans qu'elle accompagne les enfants, les familles, qu'elle se porte partie civile et ce, gratuitement. Certes, ce ne sont pas 1 000 €, 250 € par boîte qui vont mettre le budget de la Ville en péril, mais ce n'est pas là le sujet. On ne peut pas déposer des boîtes aux lettres dans les écoles, puisque ce sont forcément les lieux fréquentés par les enfants, dans les gymnases, etc., sans avoir forcément un échange avec l'Éducation nationale.

Mme la Maire n'est pas opposé à cela mais il y a déjà un conseil éducatif local qui existe, un PEDT qui va être retravaillé, ce n'est pas nouveau pour la Ville de s'occuper de ce sujet-là, ce n'est donc pas juste de dire cela. Il y a déjà eu des initiatives en direction des enfants en partenariat avec l'Éducation nationale pour les sensibiliser à la question de la parole. Contractualiser avec une association, pourquoi pas, mais cela ne se fait pas comme cela et ce n'est pas au cours d'un conseil municipal qu'ils vont le décider. Sachant qu'il y a eu par ailleurs des quiproquos, des échanges, Mme la Maire propose de retirer ce vœu et de prendre le temps, si M. Rajzman le souhaite, de reformuler un vœu pour le prochain conseil. Cela reste toutefois une méthode un peu particulière car les politiques publiques se développent aussi en direction des engagements que la municipalité prend, et des politiques publiques en direction de l'enfant existent aussi à Malakoff. Malakoff est "Ville amie des enfants" et les politiques publiques sont déployées en ce sens, et en lien avec l'Éducation nationale quand il s'agit d'agir sur des temps qui se croisent. C'est cela, le problème, enfin si c'en est un ; on peut peut-être lever le problème mais, bon.

***Mme Jannès** pense qu'ils peuvent accepter de reporter le vœu au prochain conseil municipal à condition que la majorité municipale s'engage à poursuivre les échanges pour améliorer la rédaction de ce vœu si l'esprit reste le même. Elle entend qu'il manque un paragraphe introductif avec trois phrases précisant...*

Brouhaha

***Mme la Maire** ne propose pas d'annuler ce vœu mais de le reporter. Une réunion peut être envisagée avec les élus intéressés – même si elle pense que cela intéresse tous les élus – pour proposer un rapport au prochain conseil municipal.*

***Mme Jannès** est d'accord à condition qu'ils travaillent collectivement car elle entend qu'une partie des élus n'ont pas eu les échanges. Tous les élus devraient pouvoir contribuer à la rédaction du vœu.*

***Mme la Maire** rappelle que tous les élus ont eu ce vœu que M. Rajzman a envoyé dans les temps, tous les groupes ont eu ce vœu sur idelib.*

***Mme Jannès** parlait juste des échanges après.*

***Mme la Maire** rappelle que M. François n'est intervenu qu'au nom de son groupe et non au nom des groupes des autres.*

***Mme la Maire** propose de poursuivre les prises de parole.*

***M. Gutierrez** est désolé parce qu'ils prennent beaucoup de temps sur cette question-là qui est effectivement une question particulièrement grave et impactante. Il souhaitait simplement réagir au départ sur l'association Les Papillons mais il a bien compris par la suite que le vœu n'était pas entièrement focalisé sur cette association en particulier. Il serait en effet ennuyé de contractualiser un service avec cette association-là au vu de son site Internet, de sa boutique où l'on vend notamment des créations réalisées à partir de pierres naturelles aux vertus thérapeutiques, au vu du genre de livres édités par l'éditeur du fondateur de l'association et quand on voit aussi la réponse faite par le ministère de l'Éducation en mars 2022 à la question d'une Députée macroniste qui demandait justement à développer un partenariat avec cette association à l'époque, au nom évidemment de la défense des enfants. On peut trouver cette réponse sur le site de l'Assemblée nationale et M. Gutierrez propose d'en lire une petite partie car elle est beaucoup plus longue et argumentée :*

« L'initiative des boîtes aux lettres impulsée par l'association, bien qu'étant très riche, ne correspond pas à certaines obligations qui encadrent les interventions associatives. De surcroît, l'association ne propose pas de créer un nouveau canal de réception de la parole mais un circuit de signalement parallèle à celui de l'Éducation nationale, ce qui empêche la prise en charge des enfants victimes par les professionnels sociaux et de santé de l'école. C'est d'ailleurs ce qu'ont révélé les incidents qui se sont produits à la suite des quelques expérimentations de boîtes à lettres en milieu scolaire. Un travail

a été entamé avec le président de l'association pour rendre cette action compatible avec les particularités du milieu scolaire. Le ministère de l'Éducation a formulé une proposition de convention qui a été refusée par l'association. Cette dernière n'a pas souhaité poursuivre les échanges. Néanmoins, le ministère reste ouvert à toute reprise de dialogue constructif avec Les Papillons ».

Mme Trichet-Allaire voit bien que ce sujet amène à beaucoup de débats. On sait bien que les dispositifs manquent pour les signalements, que l'état des violences faites aux enfants est absolument catastrophique et qu'il manque énormément de médias pour faire remonter la parole des enfants. Chaque dispositif pouvant être mis en place ne doit pas être exclusif et n'empêche pas qu'il soit cumulatif. Selon ce que Mme Trichet-Allaire a compris du sens de ce vœu, c'est qu'un travail devait être mené sur ce point et elle abonde en ce sens. D'autre part, les considérants du vœu qu'elle a reçu sur sa tablette lui conviennent.

Mme Ibos sera très brève car beaucoup de choses ont été dites. Si pratiquement tous les élus ont souhaité prendre la parole, c'est en effet parce que ce sujet les touche tous. Elle est d'accord avec ce vœu sur le principe ; elle se pose elle aussi des questions sur l'association mais si le texte est retravaillé elle pense, comme M. Courteille l'a dit tout à l'heure, qu'ils doivent pouvoir trouver un consensus. Mais sur les principes et les considérants elle est tout à fait d'accord avec ce vœu.

Mme Alaudat trouve le sujet beaucoup trop grave pour être confié à une simple boîte aux lettres et elle ne comprend pas très bien par ailleurs ce que fait cette association. Elle-même a travaillé pendant douze ans au sein de l'Éducation nationale justement pour élaborer les plans de lutte contre les violences en milieu scolaire, notamment le harcèlement, et pense que ce qu'il faut c'est une politique globale de travail partenarial, un maillage institutionnel qui prenne en compte l'intérêt de l'enfant. Elle a l'impression qu'avec ce vœu on souhaite que la Ville travaille absolument avec une association, Les Papillons, qui, de plus, a refusé d'être conventionnée par l'Éducation nationale. Il faut savoir que la Ville est sans cesse sollicitée par les associations privées et c'est une manière aussi de marquer la défiance vis-à-vis des professionnels qui travaillent en faveur des enfants. Mme Alaudat aurait préféré un vœu beaucoup plus général qui demanderait au contraire à l'État d'allouer plus de moyens pour renforcer la formation, la prévention et la gestion de toutes les formes de violences. Ce n'est pas en travaillant avec une association qu'ils vont répondre en effet à ce fléau sociétal.

Mme Aprikian pense que tout a été dit mais elle ajoutera qu'elle était très dubitative sur cette association au vu de son site. En revanche, si ce vœu est retravaillé il doit l'être sur des choses concrètes. Ils sont d'accord sur les considérants mais ils devraient s'engager à mettre en place – après discussion sur la forme de cet engagement, sous la forme d'un vœu ou autre – sur des choses concrètes et ne pas rester uniquement sur une volonté générale. Sans citer l'association Mme Aprikian pense que cette idée de boîte est intéressante ainsi que l'idée de travailler avec l'Éducation nationale. Il faut donc retravailler ce vœu et ne pas le mettre à la poubelle.

Mme Bel Hadj Youssef indique qu'elle a bien compris que ce sujet était important pour tout le monde, sachant qu'ils n'en feront jamais trop pour les enfants.

Elle souhaitait simplement préciser une chose car apparemment cela a été mal compris : M. Rajzman a bien dit qu'il était ouvert à toute modification. De plus, tout le monde revient sur l'association Papillons, à croire que c'est une fausse excuse car M. Rajzman a bien dit que c'était « à l'exemple de l'association Papillons ». Il a donc bien précisé que cela pouvait être d'autres associations, il n'est pas fermé ni focalisé sur l'association Les Papillons. Mme Bel Hadj Youssef ne comprend donc pas pourquoi autant de personnes insistent en disant que Les Papillons font ceci, vendent cela, etc. ; ce n'est pas le sujet puisque cela peut être d'autres associations. Elle entend bien que l'Éducation nationale a son rôle dans ce genre d'histoire mais tout peut être fait en parallèle et en collaboration avec elle, l'un n'empêche pas l'autre.

Ce vœu ayant été mis à l'ordre du jour, Mme Bel Hadj Youssef voudrait savoir s'ils vont voter ce vœu ou pas. Par ailleurs, Mme Parmentier a dit que ce vœu n'était pas arrivé en temps et en heure mais Mme la Maire a bien précisé qu'il était arrivé en temps et en heure.

Mme Muret serait favorable à tout dispositif qui soit évidemment complémentaire. Ils ne sont pas là forcément sur des questions de politique éducative mais véritablement de lutte contre les violences faites aux enfants. Tout dispositif pouvant faciliter la parole est donc le bienvenu. Les boîtes aux lettres ne sont pas la seule chose qui existe, les enfants parlent, encore faut-il qu'on les écoute, qu'on les croit et que les informations remontent, qu'il y ait un signalement. Il existe des cellules de recueil des informations préoccupantes ; l'important est que ces informations soient traitées et que les enfants soient mis en sécurité. De fait, si des dispositifs comme ces boîtes aux lettres peuvent permettre de recueillir des informations et que les professionnels agissent ensuite pour mettre les enfants en sécurité, il faut le faire. Mme Muret serait favorable au report de ce vœu au prochain

conseil (qui n'aura lieu que dans trois semaines), en tout cas dans sa version modifiée, avec notamment la précision « à l'exemple de ». Il est vrai que l'association Les Papillons est souvent citée, y compris dans les considérants, ce qui gêne un peu Mme Muret, mais si ces boîtes aux lettres sont l'un des dispositifs, cela lui convient.

M. Touelles ne comprend pas pourquoi tout le monde n'a pas sur table le vœu modifié, ce n'était pas à M. Rajzman de l'imprimer, et dans ce vœu modifié par Mme Ghiati aucun des considérants ne mentionne l'association Les Papillons. Celle-ci est en fait citée deux fois dans le texte : « Il existe de nombreuses initiatives et associations à l'exemple [à l'exemple !] de l'association Les Papillons ». C'est comme si l'on écrivait « telles que », ce n'est pas obligatoirement l'association Les Papillons. Ce vœu est à l'ordre du jour, a été envoyé à l'heure et ne présente pas de problématique réelle puisque les considérants que M. Touelles a relus tout à l'heure n'occasionnent pas de rupture entre les uns et les autres. Compte tenu de ce qui a été dit sur l'association Les Papillons, il s'agira certainement d'une autre association que les élus choisiront. À partir de là rien ne s'oppose à voter ce vœu et à le voter massivement.

M. Brice souhaitait faire une suggestion de méthode. Il ne voit rien d'incompatible entre ce que les uns et les autres disent pour l'essentiel ; il pense qu'ils sont d'accord pour dire qu'ils ont là un combat commun et, si ce n'est pas une surprise, c'est plutôt chouette qu'ils soient sur cette tonalité-là avec l'envie de toutes et tous de s'exprimer, c'est une évidence.

Comme Mme la Maire l'a dit et des collègues, il y a évidemment un enjeu de respect de l'acquis des politiques publiques de la Ville de Malakoff – ce qui a été fait, ce qu'il est prévu –, et de cohérence ou de complémentarité. M. Brice pense que cela est très clair pour tout le monde et qu'il est également clair pour tout le monde qu'ils n'en font jamais trop pour les enfants, que tout est bon à prendre dans ce combat-là. Il est encore clair pour tout le monde que le fait d'identifier une association en tant que telle poserait des difficultés, notamment de méconnaissance, et cette question est réglée. Pour ne pas décourager l'initiative des élus qui peut contribuer à enrichir les politiques de la Ville, M. Brice pense par conséquent qu'ils pourraient au prochain conseil municipal avoir un vœu qui soit préparé à la fois par les présidents de groupe et l'élu concerné sous le contrôle de Mme la Maire. Il laissera l'assemblée décider mais il pense qu'il est possible d'avancer de cette manière-là.

M. Rajzman répond que cela lui convient. Il regrette que les élus n'aient pas eu les modifications proposées par Mme Ghiati car, comme le faisait remarquer Anthony Touelles, l'association Papillons n'y est pas citée. M. Rajzman pensait en fait que ce que proposait cette association était intelligent, original et complémentaire de toutes les actions que la Ville peut mener. Maintenant, il faut regarder de plus près car ils ne peuvent pas bien entendu se lancer comme cela, ce n'était d'ailleurs pas, encore une fois, l'idée du vœu. Il s'agissait de la première version où M. Rajzman a fait une erreur et il s'en excuse.

Il propose donc que Malakoff Plurielle réécrive ce vœu, de le transmettre rapidement aux élus qui l'amenderont et de le voter ensuite. Il n'y aura pas forcément besoin de faire un nouveau débat aussi long la prochaine fois puisqu'il y a consensus. Il est donc d'accord pour le reporter.

Mme la Maire remercie M. Rajzman pour cette proposition de synthèse.

Informations :

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Mme la Maire rappelle qu'ils se reverront bientôt pour les commissions et pour le prochain municipal qui aura lieu le 18 décembre. Elle remercie les élus et leur souhaite une bonne soirée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, listées ci-après :

Numéro	Objet
DEC2024_178	Convention de prestation de services avec la croix Rouge Française pour le déploiement d'un dispositif prévisionnel de sécurité lors du Forum de rentrée 2024
DEC2024_179	Convention de prestation de services entre la ville de Malakoff et l'association « Vedettes », faire équipe avec vous » dans le cadre de l'organisation et suivi logistique du Forum des associations 2024
DEC2024_180	Convention de mise à disposition de véhicules dans la cadre de la soirée d'ouverture de la saison 2024/2025
DEC2024_181	Avenant numéro 1 - Marché sans publicité ni mise en concurrence - Diagnostic des risques psychosociaux
DEC2024_182	Attribution Appel d'offres n° 24-01 relatif à la fourniture de produits d'entretien
DEC2024_183	Contrat de prestation de services entre la ville de Malakoff et l'association VEDETTES, faire équipe avec vous relatif à l'accompagnement de la Direction des Affaires Culturelles pour la mise en œuvre des Rendez-vous de la Bd du 28 septembre 2024
DEC2024_184	Contrat de cession de droits – EVENEMENT 0
DEC2024_185	Contrat de cession de droits d'auteur avec Mawena Yehouessi
DEC2024_186	Annulée et remplacée par la DEC2024_197
DEC2024_187	Annulée et remplacée par la DEC2024_196
DEC2024_188	Annulée et remplacée par la DEC2024_192
DEC2024_189	Modification n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances de la ville et du CCAS de Malakoff
DEC2024_190	Avenant n°1 – AO 23-07 relatif à la fourniture et livraison d'enveloppes, papiers, fournitures de bureau, scolaires et pour activités manuelles – Lot 3- Fournitures de bureau et matériels scolaires
DEC2024_191	Marché à procédure adaptée n°24-18 de prestations similaires au marché n°24-10 relatif à un diagnostic des risques et contrats d'assurance en cours, assistance de la passation et au suivi de l'exécution des marchés d'assurance de la Commune de Malakoff et du CCAS
DEC2024_192	Avenant à la convention d'occupation précaire d'un logement au sein du groupe scolaire Jean Jaurès maternelle
DEC2024_193	Prestation frais d'obsèques PFG - Monsieur Pierre, René CHOISY
DEC2024_194	Prestation frais d'obsèques PFG – Maguy, Elisabeth CAGE
DEC2024_195	Marché à procédure adaptée n°24-12 relatif à l'achat d'un véhicule mini compacteur « châssis 3.5 T équipé d'une benne trémie basse »

DEC2024_196	Régie technique du spectacle « Anatole Latuile Show » au foyer bar du Théâtre 71 – Scène Nationale de Malakoff dans le cadre des Rendez-vous de la BD 2024
DEC2024_197	Représentation du spectacle « Anatole Latuile Show » de Bayard Éditions pour les Rendez-vous de la BD de la ville de Malakoff - Samedi 28 septembre 2024
DEC2024_198	Modification n°1 au lot n°2 – fournitures de vêtements de travail pour les agents des crèches et les agents de la DRIEL du marché n°23-08 relatif à fournitures de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle
DEC2024_199	Modification n°1 au marché n°23-32 relatif au service de prestation d'assurance « dommages aux biens et risques annexes »
DEC2024_200	Renouvellement d'adhésion au Dispositif D'appui à la Coordination (DAC)
DEC2024_201	Contrat avec la société GE HealthCare pour l'acquisition d'une sonde pour équiper un échographe du Centre Municipal de Santé
DEC2024_202	Contrat avec la société Aatlantide pour le développement d'une interconnexion entre la solution informatique de gestion médicale et administrative et le système d'information d'imagerie du Centre Municipal de Santé
DEC2024_203	Attribution d'un marché sans publicité ni mise en concurrence à l'association Ecococotte pour la mise en place des projets du budget participatif
DEC2024_204	Modification n°1 au marché n°21-17 relatif aux travaux d'aménagement des abords des écoles maternelles et élémentaires Paulette NARDAL à Malakoff – Lot 4 charpente bois
DEC2024_205	Acquisition par exercice du droit de préemption d'un fonds de commerce situé 12 rue Béranger à Malakoff sur la parcelle cadastrée G 53
DEC2024_206	Convention partenariale « accès au droit » entre la ville de Malakoff et SELARL ECH Avocat
DEC2024_207	Avenant n°2 au marché n°21-17 relatif aux travaux d'aménagements des abords des écoles maternelles et élémentaires Paulette NARDAL à Malakoff – Lot 3 éclairage public
DEC2024_208	Contrat médecine du travail AMI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45
La secrétaire de séance, Mme Morice

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE